

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS.....	\$3.00
UNION POSTALE.....	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA.....	\$1.00
ETATS-UNIS.....	\$1.50
UNION POSTALE.....	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Adm.

71a RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL

TELEPHONES:

REDACON: Main 7460
ADMINISTRATION: Main 7461

LE NATIONALISME ET LE CLERGE

Si l'on veut connaître de quelle façon honnête et loyale les journaux "sérieux" éclairaient l'opinion anglaise, des deux côtés de l'Atlantique, sur le mouvement nationaliste, qu'on médite cette dépêche parue, le 9 janvier, dans les colonnes de la Gazette:

"London, January 8. — Rev. Dr. Robert Campbell, of Bridgeport, for 44 years a resident of Montreal, writes to the "Daily Mail" that the election for Drummond and Arthabaska shows that the spell of Laurier over his compatriots has been broken. Mr. Bourassa is scarcely less eloquent than the Premier and does not scruple to appeal to the unworried prejudices. He bids for ecclesiastical support as the champion of the Catholic Church, advancing extravagant claims. There is no question of the narrowness and unfairness of the issues raised or the mischievousness of his inflammable appeals to the excitable and simple-minded people. The Romish Church, though too cautious to lend itself to the extravagance, meanwhile looks soon for the end of the Laurier regime, owing to the withdrawal of the dominant support. The French Premier will scarcely have a right to complain, as he will be thrust out by the same influences that placed him in, only in subtler form, concludes Dr. Campbell."

Naturellement, l'honnête Gazette a publié cette fumisterie sans le moindre commentaire.

Quelques semaines auparavant, un M. Maxwell, rédacteur au même Daily Mail, le plus militant des organes de l'impérialisme, me faisait dire que dans quelques années toutes les provinces de l'Est seraient françaises. Dans un autre article, le même journaliste déclare, avec une apparence de conviction, que je rêve l'établissement d'une république franco-canadienne et que je cherche à entraîner le clergé à ma suite. Il ajoute, du reste, avec beaucoup de gravité, que le clergé ne me suivra pas dans cette voie révolutionnaire. Et le Tablet, qui a parfois une singulière façon de comprendre son rôle de grand organe catholique, reproduit non moins gravement cette fable grotesque.

Notez que M. Maxwell m'a rencontré à mon bureau, ici même, en novembre dernier, que nous avons causé une heure en tête à tête, et qu'il donne ces énonciations comme partie et comme conclusion de cette interview, où je lui avais pourtant exposé le programme nationaliste et mes idées personnelles avec autant de netteté qu'au rédacteur du Herald, de New-York, ou à M. Bold, qui en a fait un article loyal pour le Canadian Magazine.

J'ai toujours cru que les journalistes d'Angleterre sont les plus véridiques et les plus loyaux du monde. Plutôt que de laisser entamer cette conviction, j'aime mieux pêcher par excès de charité et croire que ce M. Maxwell a l'entendement dur. En tout cas, il n'a pas, lui, l'excuse d'avoir été trompé par les faux de la Gazette, du Witness ou de la Free Press.

Quoi qu'il en soit, ces inventions ont été colportées un peu partout. Je les ai retrouvées à Rome, où elles avaient fait l'objet de quelques commentaires pendant que je m'amusais tout innocemment au bord des flots bleus de la Méditerranée, et que les organes de M. Laurier et de M. Gouin distillaient charitablement la rumeur que j'étais enfermé dans un asile d'aliénés.

Ces racontars du Daily Mail ne sont qu'un exemple entre des centaines. A l'heure qu'il est, il y a des milliers de braves gens, éparpillés de Halifax à Vancouver — il y en a même à Londres et jusqu'à Rome, — qui croient dur comme fer que je cherche à enrôler le clergé dans un mouvement dont le but ultime est de séparer le Canada français de la confédération et de l'Empire.

Dans un article précédent, j'ai expliqué le double motif — susciter une intervention de Rome et amener la population protestante contre le mouvement autonomiste — le double motif de tout ce tapage sur la "conspiration nationaliste" dans les collèges et sur "l'ingérence injustifiable du clergé" dans la lutte contre la marine.

Il est temps de mettre fin à cette farce criminelle et dangereuse.

Voici tantôt vingt ans que je prends part aux luttes politiques de mon pays. J'ai porté de rudes coups: on admettra que j'ai subi sans demander merci ma part de représailles et d'attaques. J'ai connu quelques risques pour la défense de mes idées. J'ai connu tous les degrés du thermomètre de la popularité. A travers les péripéties d'une carrière assez mouvementée, où sans doute j'ai commis plus d'une erreur, peut-être des injustices involontaires, je puis aujourd'hui me rendre un double témoignage.

Premièrement, je n'ai jamais pénétré dans la vie privée de mes adversaires, — sauf peut-être en une occasion, celle du "Wine, women and graft", où j'ai crevé l'abcès de d'autres avant fait mourir. En second lieu, je n'ai jamais, ni directement ni indirectement, exploité la religion au profit des causes politiques que j'ai épousées, ni fait la moindre tentative pour utiliser l'influence du clergé comme corps ni celle d'aucun de ses membres.

Chaque fois qu'un principe ou un intérêt religieux se sont trouvés liés à une question politique, j'ai envisagé la situation du point de vue du législateur, du citoyen canadien, du père de famille catholique. Je n'ai jamais demandé à un prêtre de voter pour moi ou pour aucun candidat que j'appuyais. Je n'ai jamais sollicité l'intervention d'un ecclésiastique — depuis le plus humble des vicaires de village jusqu'au Chef Suprême de l'Eglise — dans aucune question politique quelconque.

J'arrive d'Europe. J'ai passé une semaine à Rome. J'ai rencontré quelques-uns des hommes éminents et vénérables qui gouvernent l'Eglise. Non seulement n'ai-je pas parlé en leur présence du nationalisme, de l'impérialisme, de flotte de guerre ou d'aucun des problèmes politiques du Canada, ni prononcé le nom d'aucun homme public canadien; mais je n'ai pas même tenté un mot de justification en faveur des causes politiques que je soutiens ou de mes attitudes personnelles. Et pourtant je savais, de source certaine, que certains personnages plus ou moins importants, — clercs et laïques, — avaient entamé à Rome une espèce de procès du nationalisme et de ses adhérents, et même celui de mon humble personne.

Les lecteurs du Devoir savent maintenant de quelle façon on s'y est pris pour faire cette cause. Je n'y reviens pas.

Peut-être ai-je eu tort de pousser la réserve jusqu'à ce point, lorsque nos adversaires en ont si peu. Je ne m'en repens pas. Confiant dans la sage clairvoyance et l'équitable charité des chefs de l'Eglise, j'ai cru qu'il serait temps de nous défendre lorsqu'on m'avertirait que nous sommes attaqués, et surtout quand l'attaque serait dirigée sur un terrain où l'autorité de l'Eglise est compétente.

Et l'avouerai-je? Il m'eût paru grotesque d'entretenir de nos querelles politiques les hommes chargés de faire fonctionner l'organisme moral le plus complexe et le plus considérable du monde.

Dans un prochain article, nous étudierons la nature des relations du clergé et du nationalisme.

HENRI BOURASSA.

BILLET DU SOIR "CONTES DU VIEUX TEMPS"

En compagnie de beaucoup de gens, j'attendais le tramway à l'intersection des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. Vous savez qu'aux heures de presse, il y a autant de monde à côté que sur le trottoir. Soudain, un cri de terreur retentit. Instinctivement, je sautai et rebondis sur le giron capitonné d'une énorme personne qui ne bougea d'une ligne, à deux pieds en arrière! Ce brusque mouvement me fit éviter l'automobile de Scroggie qui m'arrivait dans le flanc gauche. Tout ému et cherchant dans la foule celui qui m'avait averti du danger, j'aperçus la bonne figure de mon ami Doucet. Il me serra une main et me glissa un volume dans l'autre.

Encore! m'écriai-je, la voix tremblante de ma peur mal passée.

— Eh oui, répondit-il modestement. Je ne t'ai pas sauvé la vie pour rien: tu vas lire mon livre.

C'est en effet grâce à lui que mes côtes sont intactes, et que j'ai charmé une soirée en lisant les "Contes du Vieux Temps."

Au cours de la lecture des pages de mon ami, je faisais ces réflexions:

Un livre est comme un petit homme qui vient au monde, il faut célébrer son avènement, — avec des paroles honnêtes et par des moyens légitimes. Un livre, dès qu'il paraît, devient une marchandise d'espèce supérieure qu'on doit signaler au public, lequel attend des renseignements. Le livre de Louis-Joseph Doucet, dénotant de sérieuses qualités de poète qui n'est crit en prose que pour alterner, malgré son mérite, se répandrait peu laissé à lui-même sur les tablettes des librairies. Il en faut louer la valeur, et convaincre chacun qu'il en aura plus que pour son argent.

Doucet, avec son double talent de poète et de prosateur, atteint tous ceux qui lisent. Chez lui, le rimeur et le conteur s'équivalent à peu près, — cela dépend toutfois des goûts — fait assez rare en littérature. Sa prose, augmentée de rimes et divisée en rythmes réguliers, donne le vers poétique, avec son mouvement, son harmonie et sa couleur. L'âme de Doucet, qu'elle s'exprime en langage ordinaire ou rimé, reste celle du chanteur inspiré du passé, de la nature et de l'humanité; élocatrice, émue et tendre. Sa poésie est la plus vraie qui soit, puisqu'elle a sa source dans la charité. Les humbles, les souffrants trouvent en Doucet un cœur pitoyable à leur misère. Sa littérature est modeste, sincère et parfois profonde. Ses pensées sont tressaillantes dans les larmes et ses souvenirs sont baignés de regrets. Doucet est humain, et c'est sa plus grande qualité.

Cependant, il n'a pas que des qualités, il est imparfait comme nous tous, mais bien moins que beaucoup d'écrivains plus rimeurs. Son principal défaut vient d'un certain vague flottant ici et là; à cela s'ajoute de temps en temps, une correction artistique, insuffisante, provenant probablement d'une facilité portant à la négligence. En serrant un peu plus sa phrase, en la guérissant de sa mollesse et de son laisser aller, il obtiendrait un pouvoir d'expression supérieure.

Ce qui n'empêche pas les "Contes du Vieux Temps" d'être une œuvre charmante et digne d'honneur la littérature canadienne-française.

Voilà les réflexions d'un lecteur qui aime assez ses amis pour parler de leurs livres dans les journaux.

ALBERT LOZEAU.

"Pages de Combat"

UN NOUVEAU LIVRE DE CRITIQUE LITTÉRAIRE.

M. l'abbé Emile Chartier, le jeune professeur de Saint-Hyacinthe, dont le nom est déjà connu du grand public, et qui est allé compléter en Europe sa formation professionnelle, publie aujourd'hui même le premier volume d'une série de "Pages de Combat", qui contiendront des "Etudes Littéraires", des "Propos Pédagogiques" et des "Etudes Economiques et Sociales". Ces "Etudes Littéraires" se partagent en deux séries très distinctes: "Dans le domaine de la littérature française" et "Dans le champ de la littérature canadienne".

M. l'abbé Chartier analyse d'abord quelques fables de Lafontaine, la "Jeune Captive" d'André Chénier et certaines des plus fortes pages de Taine, de René Bazin, de Maurice Barrès, de l'abbé Bertrin, etc.

Dans la deuxième série, la plus prenante à notre avis, l'auteur raconte ses deux pèlerinages au tombeau de Crémade, discute les livres de l'abbé Roy sur la littérature canadienne et nos origines littéraires, l'étude péda-

LES DÉPUTÉS-COMMISSIONNAIRES

Ils sont assez nombreux et d'allure très variée: jeunes ou vieux, éloquentes ou taciturnes, élégants ou négligés, avocats, cultivateurs ou marchands, mais tous ministériels.

Car la foi ministérielle, entière et sans mélange, "pure de tout alliage", est la condition essentielle de leur entrée dans le nouvel ordre de chevalerie.

Le député-commissionnaire peut n'ouvrir jamais la bouche, tel M. Donnat Caron, ou faire de l'esprit comme M. Cléophas Blouin: il peut veiller sur les routes de Sainte-Anne de Beaupré comme M. L.-A. Taschereau, ou sur les "grosses bâtisses" comme sir Lomer Gouin. L'essentiel est qu'il se présente régulièrement au Palais législatif, qu'il reçoive des chèques qui ne lui sont pas destinés et qu'il les transmette en grande cérémonie aux destinataires véritables.

L'électeur ordinaire ne devine pas pourquoi "un gouvernement d'hommes pratiques" ne remet pas directement aux intéressés les chèques qui leur reviennent, et pourquoi il éprouve le besoin d'utiliser comme intermédiaire un porte-paquet un représentant du peuple ou même un ministre de la Couronne.

Mais le député-commissionnaire, s'il n'a pas une très haute idée de sa dignité personnelle, connaît les faibles de l'électeur et sait que trop facilement il se laisse prendre aux apparences.

Il sait que, s'il remet en grande cérémonie, une prime qui permet à telle paroisse de parachever son école nouvelle, il y a gros à parier que beaucoup de naïfs lui voteront une reconnaissance personnelle.

Et le gouvernement, qui tient par-dessus tout à assurer la situation de ses partisans, leur dit volontiers (qu'on me pardonne l'a peu près): Petit, va porter ce gâteau! Peut-être bien que Madame te donnera une broche...

C'est ainsi que — et nous citons les procès-verbaux de la Chambre, pages 102 et 103 — la province ayant attribué aux paroisses de Beaufort, de Charlesbourg, de Saint-Ambroise, des subventions variant de \$200 à \$800, les chèques furent faits à l'ordre de MM. David Giroux, Joseph Lefebvre, J.-N. Bourgeois et J.-O. Savard, mais remis à cet excellent M. Delage qui a dû s'imposer on ne sait quelles dépenses pour les transmettre aux destinataires véritables.

C'est ainsi qu'il a fallu faire passer par les mains augustes de M. Alexandre Taschereau, les chèques destinés à M. François Blouin, de Sainte-Anne de Beaupré. C'est ainsi encore que MM. E. Bourbeau, J. B. Dumas, l'abbé M. J. Filion, tous intéressés dans les écoles du comté de Portneuf, n'ont pu toucher les chèques qui leur étaient destinés qu'après qu'ils eussent été dûment pesés et retournés par l'honorable Premier Ministre.

Mais, pour jouir de ce privilège, il faut être ministériel. Le contact d'un député d'opposition serait fatal aux chèques officiels. Peut-être même qu'il ferait tourner en feuilles mortes la "belle argent" du gouvernement.

Aussi, lorsqu'il s'agit du comté de Montcalm, représenté par M. Sylvestre, voit-on que le chèque, fait à l'ordre de M. l'abbé J.-M. Landry tombe tout droit dans les mains du vénérable curé, à moins que...

Car, il y a souvent des exceptions et lorsqu'il se trouve dans le voisinage un ministériel complaisant, ne fût-il pas député provincial, n'eût-il même rien à faire avec la politique provinciale, on lui confie le précieux fardeau. C'est ainsi que, le 13 juillet 1909, M. E.-O. Dugas, alors député fédéral, fut chargé de transmettre à M. l'abbé Landry un chèque fait à l'ordre du curé

gogue de M. Edmond Saucier et brosse quelques pièces extrêmement intéressantes sur "nos indigences littéraires, le langage figuré au Canada, la propriété de l'expression", etc.

Ce sont, croyons-nous, les pages proprement canadiennes qui seront le grand attrait de ce livre.

Les "Pages de Combat" sont en vente chez l'auteur, au Collège de Saint-Hyacinthe, au prix de 75 sous l'unité. Si les six exemplaires et 88 la douzaine. Elles seront bien à leur place dans toute bonne bibliothèque canadienne.

Nous espérons en repartir bientôt avec plus de détails; elles le méritent.

Sur le Pont d'Avignon...

Paie, Batiste!

M. Gouin peut dormir sur ses deux oreilles.

Ses surplus lui sont assurés, grâce au vote de sa majorité servile.

C'est le peuple qui les lui fournira sous forme d'impôts.

On s'en servira pour construire de grandes écoles et... des prisons princières.

Que nos maisons d'enseignement primaire vont donc paraître chétives à côté de ces édifices aux proportions pyramidales!

Heureusement que l'on a eu une toute petite pensée pour les institu-

de Rawdon, mais dont l'on espérait bien que le député saurait tirer quelque avantage électoral.

C'est ainsi encore que, le 18 juillet 1908, M. Ernest de Varennes, un membre de la Chambre Haute, s'il vous plaît, était admis dans la digne Confrérie des Porte-Paquets et remettait à M. J.-M. Bourgeois, de Waterloo, un chèque qui eût été si facile de lui faire tenir par lettre.

Mais c'est peut-être dans le comté de Compton que les choses se sont le mieux passées.

Le député provincial de Compton, M. Giard, est un oppositoniste, et le député fédéral, un ministériel pourtant, ne se soucie pas de faire les petites commissions du gouvernement de Québec.

On est tout simplement allé trouver le président de la Chambre d'Assemblée, M. Pelletier, député de Sherbrooke, et on l'a supplié, lui, l'arbitre des partis, le premier député de la Province, de sortir de sa calme retraite et d'aller porter à Saint-Louis de Compton le chèque précieux.

Cette besogne ne lui a pas semblé au-dessous de sa dignité.

Mais il faut voir, derrière le ridicule de cette petite manœuvre, son côté dangereux: l'intrusion de la politique dans un domaine qui devrait lui être à jamais fermé, l'instruction des enfants du peuple.

Des subventions destinées à favoriser la construction d'écoles nouvelles, et qui sont le fruit du travail et de la richesse commune, les partisans du ministériel se font un simple instrument de propagande électorale.

De là à distribuer les subventions suivant les besoins politiques de tel ou tel député, il n'y a qu'un pas, et l'on ne peut s'empêcher de rester songeur devant les statistiques produites par le gouvernement lui-même et que l'on trouve aux mêmes pages 102 et 103 des Procès-verbaux de la Chambre.

En 1905-1906, en 1909-1910 et en 1910-1911, la province a attribué à la création de certaines académies commerciales une somme totale de \$57,500. Or, l'on constate que, de ces \$57,500, près de la moitié, soit \$25,000, est tombée dans les deux circonscriptions électorales représentées par MM. Gouin et Taschereau: Portneuf a reçu \$16,500, Montmorency \$8,500.

A Montmorency, c'est Sainte-Anne de Beaupré, dont les chemins avaient déjà été empierrés aux dépens du budget de la colonisation, qui a absorbé tout le gâteau; à Portneuf, M. Gouin a trouvé moyen de faire pleuvoir la manne sur trois paroisses: Saint-Augustin, Saint-Casimir, Saint-Raymond.

Nous avons félicité le premier ministre de l'un de ses derniers choix dans le domaine de l'instruction publique; nous l'avons félicité d'avoir écarté toutes les interventions politiciennes pour honorer l'homme compétent qui ne se réclamait que de son expérience professionnelle.

Pourquoi M. Gouin, s'élevant dans les hautes régions que sa forte intelligence lui permet d'atteindre, n'a-t-il pas le courage d'appliquer la même méthode dans la distribution des subventions officielles?

Pourquoi n'ose-t-il pas en finir avec un système ridicule, dangereux et qui fera de ses bénéficiaires la risée de la province, dès que la foule en aura saisi le véritable caractère?

Qu'il écoute son conseiller des meilleures heures: sa claire intelligence, et qu'il renvoie à leur besogne de député et au soin de leurs affaires personnelles tous les membres de la petite confrérie des porte-paquets!

OMER HÉBOUL

trices retraitées. Ce n'était pas trop tôt! Pourvu qu'on ne s'en tienne pas aux promesses.

Mais quel superbe dédain la députa-tion ministérielle affiche pour le cultivateur, le colon, l'ouvrier, le peuple enfin!

Que nos omnipotents prennent garde, il pourrait leur en cuire.

La lumière se fait, et le peuple ne les "gobe" plus aussi facilement.

Et il est bien plus fort qu'eux.

Gare au réveil!

Un exotique du Canada trouve que les conservateurs ont le nez long. Il a le nez court, lui sans doute mais cela ne l'empêche pas de ne pas... plus loin que son nez.

M. Gouin n'aime pas les souvenirs du passé que les ministres ont à cause de sa face carrée de pirate normand et ceux-là à cause des traditions et des changements d'opinion qu'ils lui rappellent.

Le correspondant parlementaire de la "Patrie" qui a tant de répandre l'histoire de la "maladie" de M. Bourassa peut se vanter d'être plus grotesque encore qu'odieux.

De pareilles histoires pouvaient tromper ceux qui naissent en l'absence du principal intéressé. Mais maintenant...

Grand concert en perspective

Le 26 avril prochain, à l'Arena, la célèbre chorale Saint-Louis de France donnera un grand concert. Elle exécutera l'œuvre magistrale de Saint-Saëns: "Samson et Dalila".

LETTRE DE QUEBEC

A PROPOS DES COLONS DE M. CARUFEL. — LE GOUVERNEMENT S'ENFERME D'AVANTAGE. — PAS MOYEN DE SAVOIR OU ILS SONT ETABLIS. — LA REPRESENTATION DE MONTREAL.

Québec, 27. — L'exploitation que le gouvernement a voulu faire du document de M. Carufel le met aujourd'hui dans une impasse d'où il sortira difficilement.

Aujourd'hui encore, M. Mercier, de Châteauguay, a demandé la production de certaines pièces concernant les fameux colons passés par le bureau de M. Carufel, dans le but évident de donner meilleure apparence à la position prise par les ministres. M. Laverne ne pouvait pas trouver meilleure occasion pour exercer sa verve. Le rapport en main, il montre que la même personne figure deux et trois fois comme colon. Et M. Cousineau ajoute que Isaac Lagacé, de Bordeaux, est un riche cultivateur qu'il voit toutes les semaines à Montréal, et que Sauriol et son fils, de Saint-Martin, sont tout simplement des marchands de bois qui vont, de temps à autre, acheter du bois au Nominique et ne sont pas plus colons que le ministre. Ajoutons que M. Devlin lui-même venait de dire, en réponse à M. Langlois, député de Saint-Louis, qu'il est impossible, à moins d'aller sur les lieux, d'indiquer où sont établis ces colons. Et vous voyez dans quelle fâcheuse position se trouve le ministre de la colonisation.

M. Devlin a essayé d'en sortir par le truc suivant: "Vous avez, dit-il, à l'opposition, accusé M. Carufel de malhonnêteté, de faux, et vous ne pouvez pas le prouver."

Rien de plus mensonger et M. Laverne le lui dit immédiatement. Ce que nous prétendons, déclare-t-il, c'est que la moitié au moins des noms inscrits au rapport de M. Carufel, ne sont pas des colons.

La tactique du gouvernement est d'une lâcheté inqualifiable. Le dernier mot n'est probablement pas dit sur ce point.

Le reste de la séance est consacré à l'examen du budget de charité, qui ne soulève que peu de discussion. De temps à autre l'opposition fait remarquer que la province devrait se montrer plus généreuse. M. Gouin hausse les épaules.

On donne \$50 à la crèche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Sherbrooke où sont gardés les enfants dont les pauvres mères sont obligées d'aller travailler à l'usine ou dans les familles étrangères. C'est peu, dit M. Laverne. — C'est assez, répond le Dr. Pelletier, député de Sherbrooke qui a droit de prendre part à la discussion lorsque la Chambre siège en comité.

M. Cousineau obtient la promesse que l'on fera quelque chose pour l'hôpital de Lachine, l'an prochain. Enfin, le premier ministre interpellé par M. Cousineau, dit que le gouvernement divisera le comté d'Hochelega et augmentera le nombre des divisions électorales de Montréal à la prochaine session.

Et si les élections générales ont lieu avant la prochaine session? JEAN DUMONT.

ROUTINE DE LA CHAMBRE

Pétition:

— Da R. H. Weldon et autres demandant un acte d'incorporation sous le titre de Development Co. of Canada pour faire le commerce général.

Première lecture des bills suivants:

— Loi ratifiant un acte entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord, relatif au pont Dorchester.

— Loi amendement les articles 237, 263, 264 du Code de procédure civile, de façon à permettre aux patrons de se faire représenter par leur gérant ou fondé de pouvoir dans les cas de saisie gagée.

— Loi exigeant des contribuables du district de Pontiac les mêmes qualifications que dans les autres districts pour servir comme jurés est définitivement adoptée.

Deuxième lecture des projets de loi suivants:

— Loi amendement la charte de la ville de Montmouche.

— Loi confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.

— Loi ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à "The Waygamac Pulp and Paper Company Limited. Réponses aux interpellations.

Le gouvernement n'a pas présenté l'intention d'amender la loi des licences à cette session. Il soumettra un projet de loi concernant la cession. Il nommera le shérif de Québec aussitôt que possible. La province de Québec a un seul agent de rapatriement aux Etats-Unis mais le gouvernement ne publie pas son rapport. Il nommera un agent à Londres aussitôt que possible. M. A. G. Tanner est employé du gouvernement et s'occupe d'élections sans demander la permission. Le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a demandé au gouvernement des fonds supplémentaires pour l'enseignement du français dans les académies protestantes et le gouvernement va accéder à cette demande.

— L'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles, le conseil de l'Instruction publique étant disposé à l'encourager le gouvernement se propose de s'en rapporter à cette décision.

LETTRE DE FRANCE

LA RENTREE DES CHAMBRES. — L'ELECTION DE M. BRISSON: SON SENS T SA PORTEE. — B. BRIAND CEDE A M. COMBES. — GROSSE CRISE EN PERSPECTIVE. — LES EVEQUES RESISTERONT. — LES DISENTIMENTS ENTRE CATHOLIQUE. — DECADENCE.

Paris, 13 janvier. — Les Chambres sont rentrées, et, sauf une interruption plus ou moins longue au moment des fêtes de Pâques, elles siègeront jusqu'à vers la mi-juillet. Deux faits ont marqué leurs premières réunions: la réélection de leur bureau et les indications données par le gouvernement sur l'ordre du jour qu'il convenait d'adopter.

Au Sénat, la réélection du bureau a été pure formalité, sans lutte d'aucune sorte. Il n'en fut pas de même à la Chambre, où aucune majorité ne se forma au premier tour, et où M. Henri Brisson, président sortant, ne triompha au scrutin de ballottage que par 270 suffrages alors qu'il y en eut 397 députés.

L'élection de M. Henri Brisson a un caractère politique indéniable, car M. Brisson, qui est pour la dix-huitième fois nommé président de la Chambre, est une des personnalités les plus marquantes du parti radical et radical-socialiste, en même temps qu'un des piliers de l'ordre maçonnique.

Ce vieillard de soixante-quinze ans est un sectaire impénitent. Il a commis, en maintes circonstances, de véritables turpitudes; il est honni, méprisé, par ceux même qui l'accablent; il fait, au fauteuil présidentiel, la figure la plus lamentable; mais il est essentiellement représentatif de l'intime confusion qui existe entre le radicalisme et la franc-maçonnerie; et puis, la faction dominante le rattaché avec la conviction qu'elle ne trouvera jamais un plus docile serviteur de toutes ses passions, de toutes ses haines, de toutes ses rancunes.

Qu'il ait eu, dans les circonstances présentes, d'autres concours encore — ceux des candidats éventuels au fauteuil présidentiel, qui ont mieux aimé redoubler de vieilles fatigues que lui donner un successeur plus jeune et plus énergique — la chose est possible, sinon probable.

M. Deschanel, membre de l'Académie française, compétiteur de M. Brisson, a déjà présidé la Chambre, voici quinze ans; il a été y faisait très bonne figure; il a été mis en minorité à la fois parce qu'il professait des opinions relativement modérées et parce qu'il a une distinction, ou du moins une correction naturelle, fort étrangère aux mœurs parlementaires dont nous sommes dotés par les violents.

Les journaux radicaux et radicaux-socialistes ont célébré, à grand tapage, le succès de M. Brisson. Comme les socialistes unifiés — à l'exception des franc-maçons — lui ont refusé leurs suffrages, les radicaux prétendent disposer d'une majorité homogène, à l'exclusion des modérés et de l'extrême-gauche. Cette majorité homogène, ils la placent d'ailleurs sous la houlette de M. Combes et la prétendent acquise à ses doctrines; ils ont même clairement

LE REGLEMENT DE S. S. PIE X

Sur la Musique Sacrée

QUALITES DU CHANT GREGORIEN

Quelles sont-elles? Rien autres que celles de la liturgie elle-même, à savoir, ainsi qu'il a été dit: la sainteté, l'excellence de la forme et l'universalité.

En effet, dit le Saint-Père: "Ces qualités se rencontrent au suprême degré dans le chant grégorien qui est, par conséquent, le chant propre de l'Eglise romaine, le seul chant qui lui aient transmis les anciens, qu'elle a conservé soigneusement au cours des siècles dans ses manuscrits liturgiques, qu'elle présente avec la même fidélité, qu'elle a transmis, et, exclusivement, nous admettons cette division.

Le R. P. Lhoumeau, dans son livre "Rythme, etc., du chant grégorien" la ramène aux trois chefs suivants: Rythme, charme mélodique, et légato du style; nous admettons cette division.

(a) Le rythme. — C'est le rythme libre, oratoire qui régit en maître incontesté, d'où chez la mélodie grégorienne une aisance, une souplesse, un naturel qui lui sont propres. Elle n'est pas, comme dans la musique moderne, décapée sans pitié par des barres de mesure; le sens des mots et les proportions musicales amènent les divisions voulues, et parallèlement à la période du texte littéraire, se développe et s'épanouit la période musicale: "Sans entraves, comme la langue qu'elle embellit, la mélodie roule ses vagues ondoyantes."

Le rythme est très naturel; aussi les enfants le saisissent-ils plus aisément que nombre de musiciens. Suivant l'originale comparaison de M. Urspruch: "le musicien de nos jours a grandi dans la camisole de force qu'on nomme la mesure. Il y est comme enfermé dans une prison d'où il regarde par une fenêtre barrière de traits, dans le monde librement rythmé du plain-chant auquel il ne comprend rien."

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

SAINTETE DU CHANT GREGORIEN

Pas de musique plus immatérielle: en effet, il n'est que mélodie et de sa nature il ne comporte aucun accompagnement; serrant de très près la prière liturgique, il y mêle, suivant un mot heureux, le moins de matière et de métier par où il pourrait l'appesantir ou l'altérer.

PAGES CLASSIQUES

LA JEUNE VEUVE

La perte d'un époux ne va point sans soupirs. On fait beaucoup de bruit, et puis on se console. Sur les ailes du Temps la tristesse s'envole; Le Temps ramène les plaisirs.

Entre la veuve d'une année Et la veuve d'une journée La différence est grande; on ne croirait jamais Que ce fut la même personne: L'une fait fuir les gens, et l'autre a mille attraits; Aux soupis vrais ou faux celle-là s'abandonne; C'est toujours même note et pareil entretien. On dit qu'on est inconsolable; On le dit, mais il n'est rien. Comme on verra par cette fable, Ou plutôt par la vérité.

L'époux d'une jeune beauté Partait pour l'autre monde, A ses côtés sa femme Lui criait: "Attends-moi, je te suis, et mon âme, Aussi bien que la tienne, est prête à s'envoler". Le mari fait seul le voyage. La belle avait un père, homme prudent et sage, Il laissa le torrent couler. A la fin, pour la consoler: "Ma fille, lui dit-il, c'est trop verser de larmes, Qu'à besoin le défunt que vous voyiez vos charmes? Puisqu'il est de vivants, ne songez plus aux morts. Je ne dis pas que tout à l'heure Une condition meilleure Change en des noces ces transports; Mais après certain temps, souffrez qu'on vous propose Un époux, beau, bien fait, jeune, et toute autre chose Que le défunt. — Ah! dit-elle aussitôt, Un cloître est l'époux qu'il me faut!"

Le père lui laissa digérer sa disgrâce. Un mois de la sorte se passa: Quelque chose à l'habit, au linge, à la coiffure; Le deuil enfin sort de pature, Toute la bande des atours En attendant d'autres amours, Revient au colombier; les yeux, les ris, la danse Ont aussi leur tour à la fin; On se plonge en l'eau de la fontaine de Jouvence. Le père ne craint plus de défunt tant chéri. Mais, comme il ne parlait de rien à notre belle: "Où donc est le jeune mari Que vous m'avez promis?" dit-elle.

LA FONTAINE

hommes; on peut l'exécuter dans la plus petite église de campagne, et les voutes des grandes cathédrales semblent le répéter de préférence à tout autre chant.

40. Sans cesse d'être populaire au beau sens du mot, c'est-à-dire fait pour les humbles et les petits à qui le royaume de Dieu a été promis — néanmoins, les grands musiciens y puisent les plus nobles joissances, et les plus fécondes leçons.

50. Nul peuple auquel, le long des siècles, il n'ait convenu, nul qui n'ait pas su goûter, "ces cantilènes simples et touchantes" dans lesquelles à travers les âges, "l'âme de la chrétienté primitive parle à l'âme moderne."

Aussi bien, quand après quatre siècles de décomposition, des mains pieuses réussissent à soulever la pierre de l'ignorance et de l'oubli qui fermait l'accès de son sépulcre — à savoir des manuscrits où il gisait — et que le chant grégorien, nouveau Lazare, apparaît tout logé dans les banderoles des préjugés mondains, le Vicaire de Jésus-Christ se devait de lui lancer l'appel retentissant: "Veni foras, repaïs au grand jour" et d'ajouter aussi: "Dégagez-le de ses ligatures et qu'il s'en aille en liberté."

Le vieux chant d'église sortait glorieux du tombeau! D'anciens, sous couleur d'art, ont exprimé le regret que cette œuvre de restauration ait été confiée non pas aussi à d'habiles musiciens modernes, mais uniquement à des "charitistes" fussent-ils devenus experts par l'étude constante et la pratique assidue de ce chant d'église.

De ces éminents compositeurs qui proclament Mozart comme le plus admirable modèle de style religieux contemporain quel est le rôle sinon de représenter le goût moderne et ses exigences dans le travail de restauration?

Mais justement n'est-ce pas là méconnaître à la fois la nature même et le but de l'entreprise? Ce qu'ils préconisent, ne serait-il pas un remaniement plutôt qu'une restauration? Or, n'est-ce pas là fermer les yeux à l'évidence et réédifier à quatre siècles de distance, la maladroite tentative d'accommoder au goût du temps une musique ancienne? Introduire dans un art ancien des éléments modernes, le pouvaient-ils sans en altérer l'unité, condition essentielle de la beauté dans toute œuvre d'art?

Une fois de plus, il se trouvera donc que l'Eglise aura fait réelle œuvre d'art, en prescrivant le retour complet aux vieilles traditions grégoriennes.

Il n'est pas besoin d'être fils de prophète pour prédire à brève échéance, la publication de la dernière partie de l'Edition Vaticane, et alors à nouveau s'élèvera la voix souveraine pour renforcer les injonctions passées.

Le Pape qui poursuit l'erreur et la pourchasse avec une si merveilleuse ténacité, n'a pas jusqu'ici fait preuve d'inconstance en l'accomplissement de son sublime dessein de renouveler toutes choses dans le Christ. De ce programme qui lui tient au cœur, la restauration du chant sacré est le premier article. Le Saint-Père ne l'a pas oublié; à son exemple ne le perdons pas de vue non plus, et sans nous déconcerter des difficultés plus apparentes que réelles parfois, disposons-nous à nous montrer des fils de joyeuse et entière obéissance.

C.-H. LEPEVRE, S. J.

Huit jours de prison

Florida Bédard, servante chez M. Archambault, avocat de la ville, pour avoir volé des bouteilles de liqueurs appartenant à son patron, a été condamnée à huit jours de prison, par M. Bazin.

L'Union Saint-Joseph

M. E. A. B. Ladouceur, président de l'Union Saint-Joseph pour le district de Montréal a fait l'installation, l'autre soir, des officiers du nouveau conseil local de l'Union à St-Zotique, comté de Soulanges. Ce conseil compte à ses débuts, cinquante membres.

Service de Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls et Grand-Mère

Le Chemin de Fer Pacifique Canadien fera circuler à partir de dimanche 12 janvier et chaque dimanche par la suite, des trains entre Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls, et Grand-Mère. Cela permettra aux personnes de Montréal, de partir à 9 h 10 a.m. et d'arriver à Grand-Mère à 1 h 50 p.m., de passer trois heures à Grand-Mère, et de revenir par le train de 5 h 00 p.m. devant arriver à Montréal à 10 h. Le service entre Grand-Mère et Trois-Rivières sera comme suit: le matin, le train partira de Grand-Mère à 9 h 00 a.m., et arrivera à Trois-Rivières à 10 h 15 a.m. pour retourner, il partira de Trois-Rivières à 12 h 35 p.m. et arrivera à Grand-Mère à 1 h 50 p.m. Dans l'après-midi, il partira de Grand-Mère à 5 h 00 p.m., et arrivera Trois-Rivières à 6 h 15 p.m., et pour le retour, partira de Trois-Rivières à 7 h 00 p.m. et arrivera à Grand-Mère à 8 h 15 p.m.

Cercle Saint-Jacques

La vente de charité qui se fait actuellement au populaire Cercle de Jeunes Gens de la rue Ste-Catherine Est (324) ne cesse d'attirer chaque soir une foule nombreuse de personnes qui s'intéressent à cette œuvre paroissiale.

La vente des billets de cette année a dépassé de beaucoup le magnifique résultat qui avait pourtant été obtenu l'an dernier et le grand nombre d'objets auxquels ces billets donnent droit a dû être augmenté.

Plusieurs s'intéressent au concours de popularité et chacun espère voir sa candidature remporter la victoire. Les votes sont très divisés et la lutte sera ardue mais la victoire n'en sera que plus grande.

Ce soir Mme Lasalle du Conservatoire a promis son gracieux concours. Elle sera assistée de ses pupilles et de quelques-unes des élèves; le public peut être certain de passer de bien joyeux moments.

Cette vente de charité ouverte lundi 23 se continuera jusqu'à mardi 30 courant inclusivement et nous espérons que tous les porteurs de cartes se feront un devoir de les échanger pour les objets auxquels ils ont droit maintenant afin d'éviter la confusion du dernier moment.

Un grand "Euchère" sera donné mercredi prochain, le 1er février afin de clôturer dignement cette semaine de jouissance. Les prix déjà recueillis sont nombreux et de toute beauté.

"Spécialités de la Cure d'Eau Kneipp"

Café de Malt, Pilules Kneipp, Foulle-Regulateur, Elixir Stomachique, Poudre d'Odeur, Grise et Noire, Huile Excrétive, etc., etc.

Pharmacies: Henri Lanctôt, Dépositaire, Coin Saint-Denis et Sainte-Catherine; coin Prince Arthur et St-Laurent.

A la commission des licences

La commission des licences a étudié ce matin les cas des hôteliers Sénécal et Oumet. La licence a été refusée au premier. Pour le second, M. Oumet, s'il veut maintenir sa licence, devra transporter ailleurs son hôtel actuellement situé au carré Chabouliet.

Gauguet subira un procès

A l'issue de l'enquête dans cette affaire, le français Louis Gauguet, accusé d'avoir obtenu \$80, sous de fausses représentations, le Magistrat Bazin a décidé de faire subir un procès à l'inculpé devant la cour Criminelle.

M. Denis Tremblay, de Saint-Ignace, est le plaignant.

La clémence pour un joueur

EMS (Sous le Contrôle du Gouvernement Prussien.) EAU NATURELLE MEDICALE

Souverain dans les traitements de CATARRHES: surtout des voies respiratoires et digestives; des organes du bas ventre et des voies urinaires, de la gorge et des bronches. Le Rhumatisme, la goutte, l'Asthme et la grippe.

EXCELLENTE COMME EAU DE TABLE

EMS PASTILLES. Pour calmer la toux, l'enrouement, l'hyperacidité, etc.

SEL Naturel d'EMS. Pour Gargarismes, inhalations, Douches, Dentifrice, ou pour renforcer l'Eau Minérale.

Consultez votre médecin.

Agents Généraux, 55 St-François-Xavier.

WUBBE, HAASE & CO., Montréal. PHONE MAIN 7936.

En vente dans les principales pharmacies ou chez les agents généraux

Salons d'Optique Franco-Britanniques de Montréal

M. Carrière, opticien, et M. Sénécal, opticien, (anciennement bijoutier), se sont formés en société, depuis déjà quelque temps, sous le nom plus haut mentionné pour s'occuper des examens de yeux, de la taille du verre, de la fabrication des lunettes, lorgnons, monocles, en un mot de tout ce qui concerne l'optique; aussi appareils photographiques et accessoires. Ils font le développement, l'agrandissement et l'impression de tous clichés à eux confiés.

L'installation de leurs ateliers et salons est des plus modernes et la longue expérience que possèdent ces messieurs dans l'optique sera d'une grande valeur pour leurs patients. Situé au centre de la ville (205 et 207 Sainte-Catherine Est), l'établissement de MM. Carrière et Sénécal est devenu un des plus importants de Montréal. En plus de salons privés pour dames et messieurs, et pour l'ajustement des yeux artificiels, les salons d'optique Franco-Britanniques possèdent un magasin où on trouvera toujours l'assortiment le plus complet de lunettes marines et d'opéra, thermomètres, baromètres, boussoles.

L'installation pour la taille des verres et les machines sont des plus modernes et des plus perfectionnées.

M. Carrière continuera à l'Hôtel-Dieu son service d'optique qu'il occupe avec tant de compétence depuis environ neuf ans.

Obsèques de Mme Vve Germain Lefebvre

CETTE FEMME DE BIEN MEURT A L'AGE DE 81 ANS APRES UNE LONGUE MALADIE.

Vendredi dernier, le 20 janvier, Mme Vve Germain Lefebvre, née Agnès Le-noir, dit Rolland, est morte à l'âge de 81 ans, après une longue maladie.

La défunte était la mère de M. Germain Lefebvre, employé au Bureau de Poste de Montréal, et appartenait à l'une des plus anciennes familles de St-Henri.

Les funérailles ont eu lieu à l'Eglise de St-Henri lundi dernier, au milieu d'une foule de parents et d'amis.

M. l'abbé Pailment fit la levée du corps et célébra la messe assisté de MM. les abbés Lévesque et Couvrette comme diacre et sous-diacre. Le chœur de chant de St-Henri, sous la direction de M. A. Payette exécuta la messe des morts harmonisée par M. A. Lavallée Smith.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathie. Le deuil était conduit par le fils de la défunte M. Germain Lefebvre et son frère, M. Charles Lenoir, accompagnés de ses petits fils J. Arthur Lefebvre, Germain Lefebvre, Jos. Lefebvre, Chs. Lefebvre, Gus. Lefebvre, Georges Lefebvre, Paul. Lefebvre, Léon. Lefebvre, M. Frédéric Lefebvre, avocat ses neveux Louis Lenoir, Victor Lenoir, Victor Descares, Paul Boudrias, Joseph Décarie, avocat, Simon Boudrias, Arthur Valois, Napoléon et Rodolphe Lefebvre, Eustache Fortier, Louis S. Germain.

On remarqua dans le cortège MM. Dr. L. N. Delorme, Joseph Létourneau, Zotique Limoges, Edouard Letourneau, M. Corbel, Em. Letourneau, Moise Martin, Henri Harnais, J. B. Robert, Alphonse Martin, A. Robert, Donat Boulanger, Léo. Thérien, Ed. Charlebois, Hyppolite Gravel, A.C. Bissonnette, N.P. Aug. Renaud, J. B. Brault, J. B. Lefebvre, Arch. Poirier, A. C. St-Amour, Pierre Chénier, Jos. Berthelot, E. Pilon, G. Loranger, Chs. McKeercher, M. Robert, E. Lussier, Léon Gougeon, Jos. Côté, M. Henri-chon, J. A. Gaur, H. Sénécal, L. Sénécal, Jos. Gougeon et plusieurs autres.

Quatuor à cordes Dubois

Au lendemain du concert donné par le quatuor Dubois à la salle Windsor le 17 janvier dernier, tous les journaux s'accordaient à dire que la soirée avait été délicieuse. Les artistes ont excellé particulièrement dans l'exécution du quatuor de Sultana. Le 14 février prochain, une autre "traite" sera servie, toujours par le même quatuor, aux mélomanes de Montréal. On aura l'avantage d'applaudir des pièces magistrales entre autres un quatuor de Vincent de Paul, était de nouveau devant le tribunal, hier, pour un petit vol commis à la porte d'un magasin. Il a été condamné à six mois de prison pour ce délit.

Repris de justice

Joseph Ryan, un individu qui a déjà nagé douze ans de détention à St-Vincent de Paul, était de nouveau devant le tribunal, hier, pour un petit vol commis à la porte d'un magasin. Il a été condamné à six mois de prison pour ce délit.

Il fit 5 années de pénitence pour vol avec effraction et 7 années pour tentative de meurtre.

Il faut un permis

Un épicier du nom de Michel Hughes, 50 rue St-Alexandre, s'est reconnu coupable d'avoir en sa possession de la biisson qu'il avait l'intention de vendre quoiqu'il n'eût pas de licence. Il a été condamné à \$50 d'amende et les frais ou trois mois de prison. Il a payé l'amende.

Les Iles Galapagos

Guayaquil, Equateur, 28. — Les Etats-Unis cherchent activement à faire accepter leur offre de \$35,000, pour les Iles Galapagos. Dans le cas où la proposition serait acceptée, le gouvernement américain aurait en possession de ces îles pendant 99 ans et la souveraineté de l'Equateur serait garantie par le traité.

Le président Alfaro convoquera une réunion des principaux hommes publics pour connaître l'opinion du pays sur cette importante transaction.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE

Une couturière de première classe et un apprenti de deux à trois ans d'expérience. S'adresser à M. DEROME, 196 rue McGill.

MACHINISTES DEMANDES

Hommes habitués à travailler à la construction des locomotives. "The Canadian Locomotive Company, Limited", Kingston, Ontario.

AUX JEUNES MARIES

Avantage offert à un jeune couple qui désirerait se mettre dans ses meubles. Un ménage tout neuf, pour trois pièces sera vendu bon marché. S'adresser à Casier 7, "Le Devoir". 17-6.

ENTREPRENEURS

ON DEMANDE immédiatement des entrepreneurs pour construire quelques cottages à Montréal. S'adresser à JOSEPH VERSAILLES, 99 Rue Saint-Jacques. 28-3.

On demande à louer des maisons et des plains-pieds en différentes parties de la ville.

S'adresser à la

A. W. Christie Realty Co.

CHAMBRE 105, EDIFICE LINDSAY

518 rue Ste-Catherine Ouest. MONTREAL, P.Q.

Tél. UP 735; RES., ST-LOUIS 4017

CHAMBRES A LOUER

Chambres simpli et double dans famille privée, 151 Sanguinet.

On demande à louer à Westmount plusieurs maisons détachées non meublées, de \$30.00 par mois et plus, aussi des plains-pieds de 5, 6, 7 et 8 pièces. Envoyez des détails complets à la

A. W. Christie Realty Co.,

CHAMBRE 105, EDIFICE LINDSAY

518 rue Ste-Catherine Ouest. MONTREAL, P.Q.

Tél. UP 735; RES., ST-LOUIS 4017

EPICERIE A LOUER

Une très bonne place d'affaires sur un coin: comme épicerie à louer, pour le 1er mai prochain. S'adresser à 1195, Boulevard Saint-Laurent. 20-6

MAISONS A LOUER

Un logement de 6 chambres 51 Hutchison. Deux logements de 8 et 9 chambres, 108 et 112 Saint-Norbert, près du Boulevard Saint-Laurent. S'adresser à J. VANIER, 180 Mance. jno.

MAGASIN A LOUER

RUE MONT-ROYAL, avec cave et électricité, et place d'écurie si désiré. S'adresser à T. GIRARD, 360 Sainte-Catherine Est. Tél. 254, 4219.

LOTS DE GREVE

A VENDRE: — A Montréal-Est — 2 magnifiques lots de greve, occasion à prompt acheteur. Ecrire à Casier No. 102 "Le Devoir". 22-3.

A VENDRE

CAMERA-Français Photo Hall 5 x 7 — Six chassid doubles à rideau objectif Darlot, sac, pied, boîte \$60, à vendre à prompt acheteur \$80. S'adresser 69 rue Boyer. 18-6

MAISON A VENDRE

Maison à trois étages, 52 x 36, terrain 72 x 102. En parfait ordre. Logements de 7 appartements. Vendra, \$5,800. S'adresser sur les lieux. Alex. L'Archevêque, 150 Bourdages, Saint-Hyacinthe, Qué. 19-5.

MAISON A VENDRE

A Saint-Henri, rue Beaudoin, (revenu \$276), rue D'Anglais, \$426, No. 14, rue Irène, \$600. S'adresser 1851 Saint-Jacques. 18-6.

MEUBLES ET TAPIS

\$10,000.00 de meubles et tapis, prêt à l'usage, etc., devront être vendus à sacrifice durant ce mois avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rue du Commerce, 518 Rachel Est. 16-26

PROPRIETE A VENDRE

RUE MONT-ROYAL — Propriété à vendre, 2 magasins, 3 logements, cave cimentée, écurie de 3-4-5-6 le tout en brique solide neuve de ciment. On échangeait pour automobile. S'adresser à T. GIRARD, 360 Sainte-Catherine Est. Tél. Est, 4219. jno.

MAISON FRANÇAISE

TEINTURERIE ET NETTOYAGE à sec. Réparations d'habits en tous genres pour dames et messieurs, faites avec soin, prix modérés. Ordres pris à domicile et délivrés sous bref délai, 460 Ontario Est. Tél. Bell 3442, Louis Adan. 18-6.

CARTES POSTALES ILLUSTREES

PERSONNEL — Collectionneurs de cartes postales, entres dans notre Union Coût, 10c. Vous pourrez faire échange de cartes partout. Liste de changements, sur laquelle sera votre nom. Post-Card Union of Canada, A.E. Stilwell, Rougemont, P.Q.

CHEVAUX TONDUS

Allez faire clipper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. J. Gaudet, 540 Amsterdam, coin Ontario. Tél. 160. S'adresser à 1206, Juvray garanti.

RASOIRS

Rasoirs de sûreté et ordinaires, aiguillés et remis à neuf, ouvrage fait par un expert. 10 douzaine simples tranchants, 30 cents; 1 douzaine doubles tranchants, 40 cents.

NOUVELLE INVENTION CANADIENNE D'AIGUISAGE, 375 ONTARIO EST.

N.B. — Pour vos ordres, envoyez time bres ou bon de poste. m-j-a-3m

SERRURIS

Clefs, serrures, spécialité: découpage de clefs, Yale, Corbin, Sargent, et Green Leaf; pour toutes vos réparations de clefs, serrures, allez à 182 rue Sanguinet. 19-26.

513 rue Ste-Catherine Ouest. (3ième porte à l'Ouest de Peel)

LE POÈTE ILLETTRÉ

A. M. Adjutor Rivard, Secrétaire du Parler-Français

On se rappellera que le *Devoir* du 4 janvier a reproduit du *Bulletin du Parler-Français*, un article d'Adjutor Rivard sur un "Poète illettré." Le Poète nous adresse, en réponse à Rivard, les vers suivants:

Bien plus qu'un discours politique
Voire louangeuse critique
A remuë Chicoutimi.
Me faisant plus d'un ennemi.
Chacun veut être né poète.
—S'il ne s'agit que d'être bête
Murmure, en se grattant, Vital.
Je le suis, Dieu merci, pas mal.
Mais c'est un fait que les gazettes
Sur mes mérites sont muettes.
Et que ce genre de Pierre-Paul,
S'étendant comme un parasol,
Se vautre à gogo dans la gloire.
—Pourquoi, dit mon voisin Grégoire,
Vérifiable, et faisant le gros bec,
Pourquoi cet homme de Québec
Vient-il semer la zizanie
Dans notre jeune colonie.
En faisant tant de passe-droit?
C'est un fichu d'esprit étroit.
On dit de moi les pires choses.
Reverrai-je encore les roses?
Je vois partout des yeux pervers
Qui me regardent de travers.

A tant de gens je porte ombrage
Que contre moi des flots de rage
Pourraient se déchaîner demain.
Si le poignard d'un assassin
Vient s'enfoncer dans ma bedaine.
Rappelant l'histoire lointaine
De Bruchus transparent César
Ce sera la faute, ô Rivard!
Naguère, je vivais tranquille,
Méprisant les bruits de la ville.
Faisant pour moi des vers mauvais
Et pour les autres des navets.
Oh! non, jamais maître du monde
Ne connut joie aussi profonde.
On m'eût fait roi du Portugal.
J'aurais pris la chose assez mal.
Hélas! un jour, ô jour funeste!
Que sur ma charrette, modeste,
Mais pleine de chiens et d'oignons,
Je trénaï, faisant des chansons.
Le sort vous jeta sur ma route.
Je vous tombai dans l'œil, sans doute,
Car vous me fîtes compliment
Sur mon poétique talent.
Depuis ce jour, je puis le dire,
Je vis dans un cruel délire
Qui me laisse peu de repos.
Et voici que dans les journaux,
Excitant contre moi l'envie
Et mettant en danger ma vie,
Vous publiez de longs discours.
Qu'on lit partout au détour.
On je suis proclamé poète.
C'en est trop, et je vous arrête.
Mes ennemis grincent des dents.
De les apaiser, c'est le temps.
C'est vrai que vous êtes, ô maître!
Qu'un ardeur poète, un pur, doit être
Asses largement détrempé.
Ils l'ont, allez, bien remarqué.
Mais tant qu'avec cette insistance
Vous m'appellerez poète, je pense
Qu'ils seront tous de moi jaloux.
Ainsi donc, maître, taisez-vous.

PIERRE PAUL.

MUSIQUE ET LITTÉRATURE

Charmante soirée donnée à l'Université Laval, au profit de la bibliothèque littéraire. Sa Grandeur Mgr Bruchési préside. M. du Roure parle de l'argot de Paris.

Gros succès pour les artistes au programme

Il y avait malheureusement trop peu de monde à l'importante soirée donnée jeudi soir à l'Université Laval. Mais la qualité des auditeurs suppléait à la quantité.

Sa Grandeur Mgr Bruchési, de Montréal, président d'honneur, a été très applaudi. On remarquait dans l'auditoire, M. le curé de Joliette, M. l'abbé Desjardins, secrétaire de l'Université Laval, les honorables juges Mathieu et Lafontaine, M. de Lanaudière, M. l'évêque de Montréal, M. l'abbé J. M. Héland, M. et Mme Edmond Desaulniers, M. et Mme Emile Chaput, Mme P. G. Guimond, Mlle Cécile Guimond, Mlle Edmée Poliquin, M. Dubeux, M. et Mme Ed. Montpetit, le Dr Bourgeois, Mlle de Lacombe, Mlle Marguerite Beaudin, M. Papineau, M. le curé de Joliette, M. Desmarais, M. le notaire Sauvé, M. Bournival, M. et Mme J. L. Lacasse, et plusieurs autres.

Messieurs les étudiants occupaient les galeries, et ont écouté religieusement, faisant ainsi mentir ceux qui veulent que les étudiants soient toujours trop dissipés.

Un groupe de la chorale Saint-Louis de France a chanté avec beaucoup de nuances et de goût la "Sérénade d'Illyrie", de Saint-Saëns, et, en rappel, "L'Orgue", de Rillé. Ils ont été très applaudis. Leur baryton soliste, M. P. G. Guimond, a rendu "L'air du Laboureur", de Haydn, et "Le Voyageur", de Gounod.

Puis nous avons entendu Mlle Irène Gagnon, dans une récitation, et Mlle Jeanne Dupuis dans trois romances. Mlle Dupuis était à son début. Elle a voulu un coup de maître. Le mot est vieux, mais il n'en est pas moins vrai. Cette artiste possède des qualités rares. Sa voix, sans être forte, est bien placée, sa diction, châtie, son expression charmante. Nous pourrions en dire beaucoup plus; mais nous craignons de blesser la modestie de celle que nous espérons applaudir souvent.

Madame Dubeux s'est révélée, elle aussi. Elle a joué avec beaucoup de grâce "L'Andante" et le "Finale" de la sonate appassionata de Beethoven. Les applaudissements qui ont été à la fin du morceau disent mieux que nous ne saurions le faire combien la jeune artiste française a été goûtée.

"La Procession", de César Frank a été admirablement interprétée par Mme Frs de Martigny. Mme de Martigny est une de ces artistes qu'on voudrait toujours entendre. Elle a de la force, de la puissance, de la finesse, de la poésie, de la mélancolie et de la poésie. Deux morceaux de poésie argotique, "L'un enroulé à l'autre", de Richepin, l'autre, une adaptation de la poésie de Victor Hugo "Après la bataille", peuvent servir à illustrer cette démonstration.

Il faut en conclure que l'argot ne méritait pas le mépris qu'on lui a fait subir. Il est du reste appelé à être, au moins en partie, la langue de demain.

En attendant, sous les vulgarités de certaines expressions, se cache déjà l'esprit à la fois précis, pittoresque et gouailleur qui est celui de la race française.

P. G. O.

Incorporation de la Société du Parler Français

Le Bill est déposé devant la Législature provinciale par M. Francoeur, député de Lotbinière

M. Francoeur, député de Lotbinière, a déposé devant la Législature le bill demandant l'incorporation de la "Société du Parler Français au Canada". Les premiers membres, et les principaux de cette organisation sont: Sa Grandeur Mgr Paul-Eugène Roy, évêque auxiliaire de Québec; l'hon. P. B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction Publique; MM. les abbés F. Pelletier, S. A. Lortie et Camille Roy, M. J. E. Prince, Eugène Rouillard, Adjutor Rivard, Paul de Cazes et Omer Héroux.

L'objet de la société est la préservation, l'extension, la défense et la culture de la langue et de la littérature françaises au Canada. Son action consistera donc à propager l'étude et l'enseignement du français dans les écoles, son histoire et ses beautés. On établira des cercles d'études qui auront pour but de répandre le goût de la langue française et d'encourager la littérature canadienne. On organisera des concours, on distribuera des prix, on décernera des diplômes, on fondera des revues, etc.

LES TAUX DE L'OUEST

Le Board of Trade de Vancouver réclame, contre le coût du transport, auprès de la Commission des Chemins de Fer

La Commission des Chemins de fer d'étudier hier une question de la plus haute importance.

L'agitation de la requête présentée par le Board of Trade de Vancouver touchant les taux de transport imposés par le Pacifique Canadien dans toute la partie du pays qui se trouve à l'Ouest des Montagnes Rocheuses et dans les montagnes mêmes.

La requête soutient que les prix sont de beaucoup plus élevés que dans l'Est, et que cette différence constitue une injustice flagrante en faveur de la région orientale de la vallée laurentienne et du littoral Atlantique.

Le taux de transport du blé d'Alberta au versant du Pacifique est plus

fort que pour le transport du blé de même provenance et dirigé sur Port Arthur ou Fort William, et le Board of Trade de Vancouver croit que c'est là une mesure injuste.

La même protestation s'applique à tous les produits.

Le Pacifique Canadien admet la différence des taux, mais dit que cette différence provient des déboursés très lourds que la traversée des Montagnes entraîne, vu la difficulté et l'absence de travaux de construction et d'entretien de la voie dans les Montagnes, l'absence de chemins de fer, des pentes rapides, et le péril des ouvertures dans la rocaille.

L'enquête se continuera tant que la question n'aura pas été vidée à fond.

Le Euchre des Canado-Américains

Un joli euchre a été donné jeudi soir à la salle Saint-Jacques à Montréal, par l'Association Canado-Américaine.

Le comité d'organisation, composé de M. J. H. Berthelot, Horace Rose et J. E. Lussier, officiers de la cour, aidés des demoiselles de la paroisse a remporté un beau succès.

Un auditoire de plus de 300 personnes, étaient venues se joindre à l'Association de la Jeunesse Canadienne. Un joli programme musical et littéraire avait été préparé. Mlle Veronique et M. le Dr Edgar David furent particulièrement remarqués dans leurs chansons. M. Hervé Cloutier était au piano. M. L. Grandin donna avec goût, "La Bénédiction" de François Coppée.

M. l'avocat Félix Durocher, dans un joli discours, fit connaître le but de l'Association Canado-Américaine et conclut fortement aux jeunes d'entrer

dans cette société qui travaille à grouper toutes les énergies canadiennes pour la défense des mêmes principes canadiens-français et catholiques.

M. l'abbé J. B. Béard, chapelain de la Cour Saint-Jacques, adressa aussi quelques mots dans le même sens.

La soirée fut des plus agréables et les amis des jeunes emportèrent le meilleur souvenir de cette charmante réunion.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 3793.—Bernard J. Charbon, médecin, et Joseph Charbon, mineur, tous deux de Renfrew, dans le comté de Renfrew, dans la province d'Ontario, demandeurs, vs. G. A. Forbes, des Cité et District de Montréal, et Massada Silver Mines, Limited, corps politique et incorporé, ayant son bureau chef, en la Cité d'Ottawa, dans la Province d'Ontario, et n'ayant pas de place d'affaires connue, dans la province de Québec, défendeurs. — Il est ordonné à la défenderesse Massada Silver Mines Limited, de comparaître dans les mois de Montréal, 27 janvier 1911. — J. B. A. TISON, Dép. Procureur.

Où est la Police?

LE BOULEVARD SAINT-LAURENT. VÉRITABLE CASSE-COU!

L'on ne protestera jamais assez contre le mauvais entretènement des trottoirs sur le Boulevard Saint-Laurent.

Et la police que fait-elle? Tous les marchands se souviennent d'un temps qui n'est pas très éloigné où une paille en croix devant leur magasin, fournissait un prétexte au premier officier venu pour entrer leur dire, avec un éclair d'intelligence (?) dans l'œil: "Si vous êtes pas c'te paille-la d'su l'trottoir j'va faire mon rapport contre vous!"

De nos jours, cet aimable personnage n'a plus l'occasion de leur faire visite, et ils seront les derniers à s'en plaindre, seulement, il serait bon que ceux qui ont charge des dits trottoirs soient avertis par qui des droits.

Malgré tout, la grande vente à sacrifice d'Anatole Bessud, 81 Boulevard Saint-Laurent se continue plus active que jamais. Les "bargains" y sont inépuisables et la foule y abonde malgré le casse-cou.

DE PIED EN CAP.

A l'Assistance Publique

GRAND EUCHRE LE 16 FEVRIER 1911.

Jeudi soir, le 16 février prochain, aura lieu un grand euchre dans les salons de l'Assistance Publique, 340 rue Laguchetière-Est, au bénéfice de cette belle œuvre. Les billets sont en vente au bureau de l'Assistance Publique, au prix de cinquante centimes. Le nombre des cartes étant limité, les amis de l'œuvre sont priés de donner leur commande le plus tôt possible, soit personnellement, soit par tel. Bell: Est 2919.

L'Assistance Publique construit en ce moment, une magnifique bâtisse destinée aux pauvres, et qui sera ouverte à la charité dès ce printemps; elle fait appel à la générosité publique, pour mener à bien cette grande entreprise, et à cet appel, tous les gens de cœur se feront un devoir de répondre.

A VENDRE OU A ECHANGER PAR Trudeau & Houle

Courtières d'Immeubles 1845 NOTRE-DAME OUEST. Tél. West: int 2111.

\$1,850—Quartier Emard, 2ième Avenue, maison en bois et briques, 2 logements, loyer \$168.00. Comptant, \$500. Balance facile.

\$3,500—Rue Châteauguay, maison en bois et briques, avec terrain vacant à côté, loyer \$360. Comptant, \$1,500.

\$3,700—Rue Saint-Augustin, maison bois et briques, terrain 40 x 80; 4 logements, loyer \$420. Une occasion pour écurie ou charretier, comptant, \$1,500.

\$4,600—Rue Mance, maison bois et briques, 2 logements; loyer, \$420.00; cour et écurie, comptant \$500.

\$5,200—Rue Saint-Ferdinand, maison en bois clabordé, loyer \$683. Comptant, \$3,000, vrai bar gain.

\$5,200—Rue Green, près Saint-Jacques, maison en pierre, bois et briques, 3 beaux logements, loyer \$510. Comptant, \$1,000.

\$5,300—A Saint-Henri maison bois et briques, façade en pierre, 3 logements, revenu \$540.00 comptant, \$1,000.

\$6,200—Rue Turgeon, maison bois et briques, terrain 40 x 80; 8 logements, loyer \$660. Comptant \$2,000.

\$7,000—Quartier Emard, maison de 8 logements, bon solage en pierre, belle cave, loyer \$816. Comptant, \$3,000.

\$8,000—Rue Cartier, maison en pierre, bois et briques, 6 beaux logements, loyer \$800. Comptant \$2,000.

\$9,200—Rue Saint-Antoine, Westmount, maison neuve, en pierre et briques solides, 3 magnifiques logements, fournaise, gaz, électricité, fixturs. Revenu, \$920; comptant, \$3,000.

\$9,500—Rue Saint-Jacques, jolie propriété, en bois et briques, 7 logements, loyer actuel, \$1,050. Accepterait \$3,000 comptant.

\$9,800—Rue Palm, maison bois et briques de 10 logements, loyer, \$1,164. Comptant, \$3,000.

\$15,000—Rue Notre-Dame, maison en pierre, bois et briques, 2 magasins et 8 logements, revenu actuel 10 pour cent, pourra se louer d'ici à 2 ans, \$2,000 par année, comptant, \$5,000.

\$17,250—A Saint-Henri, maison bois et briques, un coin, 9 beaux logements de 7 pièces, loyer actuel, 10 pour cent; prendrait \$4,000 du terrain et \$5,000 comptant.

Terrains à Westmount Plateau 2 rue March 2 rue Oxford, bord de la rue Sherbrooke, 5 rue Sherbrooke; ces terrains sont à vendre à conditions faciles, ou à échanger pour propriétés.

Propriétés de campagne à l'île Perrot, Sault-au-Récollet, Marieville, St-Rémi et autres endroits, à échanger pour propriétés.

Argent à prêter sur libre hypothèque à 6 pour cent.

TRUDEAU & HOULE 1845 NOTRE-DAME OUEST

ANNEAU DE MARIAGE
LE PLUS BEAU CHOIX
EN OR SOLIDE

10 K.	\$30.00 à \$60.00
14 K.	\$50.00 à \$110.00
18 K.	\$70.00 à \$130.00

Tout anneau sera gravé gratuitement.

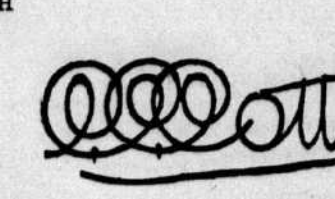
J. A. Emond,
245 St-Catherine Est. Tél. Est 4138

A VENDRE

TERRAINS A PRINCEDALE. TERRAINS A KINGSDALE. TERRAINS A QUEENSDALE.

Terrains à bâtir pour résidences d'été à Pine Beach. Maisons à vendre et à louer par toute la ville.

Venez, téléphonez ou écrivez pour avoir notre nouvelle brochure sur PINE BEACH

BUREAU OUVERT LE SOIR.  **TEL. UP. 2990.**

517 RUE SAINT-CATHERINE OUEST, 4 portes à l'Ouest de Peel.

Propriétés à Vendre PIGEON REALTY CO., 1457 Boulevard Saint-Laurent

Tél. St-Louis 1429. Près Avenue Mont-Royal.

\$2,200.—Rue St-Zotique, près St-Louis, 2 étages, 3 logements, 2 b. et 2 c. Echangeant contre terrain et peu de comptant.

\$3,500.—Rue Labellie. Maison 2 étages, 3 logements, 2 b. et 2 c. Bien fini. Facade pierre. Bon revenu. Echangeant contre terrain ou comptant \$500. et balance facile.

\$4,000.—Mance, près Bernard. Maison 2 étages, 3 logements, 2 b. et 2 c. Terrain, 25 x 93. Revenu \$136.00. Tout le comptant possible.

\$5,200.—Rue Berri (Saint-Jean-Baptiste), 2 maisons, 2 étages, 4 logements, 5 b. et 5 c. Canaux payés. Revenu, \$576. Comptant \$1,500. Balance facile.

\$5,800.—Saint-Denis (Boulevard) 11. Maison 3 étages, 3 logements, 6 app. Caves. Canaux payés. Revenu \$582. Echangeant contre terrain et tout le comptant possible.

\$6,000.—Rue Esplanade, maison 3 étages, 3 logements, 6 app. Facade en pierre. Moderne. Revenu, \$600. Tout le comptant possible.

\$6,400.—Rue Saint-Urbain, près Mont-Royal. Maison 3 étages, 3 logements, 6 app. Facade briques pressées. Caves 6 pds ciment. Canaux payés. Revenu \$640. Comptant \$1,500. Balance facile.

\$6,500.—Charlevoix, coin. Maison 3 étages, 2 logements, 5 app. 1 magasin. Très bien fini. Bonne place pour épicerie, marchand de vin, etc. Echangeant contre terrain et du comptant.

\$6,500.—Esplanade, près Laurier, 3 étages, 3 logements, 6 et 7 app. Construction 25 x 40. Extension 15 x 18. Terrain 25 x 102. Très moderne. Fourniture au bas. Comptant \$2,000.00. Balance à un an.

\$6,800.—Saint-Denis, près Beaubien. Maison brisée solide, 3 étages, 3 logements, 7 app. Fournitures. Caves cimentées. Construction très bien finie. Maison 25 x 40. Terrain 13 x 13. Terrain 25 x 180. Tout le comptant possible.

\$7,000.—Rue Saint-Hubert, près Mont-Royal, 2 maisons, briques et pierre solide, 2 étages, 4 logements, 5 b. et 5 c. Bon revenu. Hypothèque à 5 p. c. Comptant \$2,000. Balance facile.

\$7,500.—Esplanade, près Villeneuve. Maison 3 étages, 3 logements, 7 et 8 app. Facade pierre. Terrain 25 x 110. Très moderne. Bon revenu. Tout le comptant possible.

\$8,000.—Ave. Laurier Est. Maison 2 étages, 2 logements, 6 et 7 app. 1 magasin. Terrain 50 x 106. Une très bonne place pour clos de bois ou marchand de grain, foie en gros, près de la voie d'évitement (sidling). On vendra à bonnes conditions.

\$8,400.—Ave. Laurier Ouest, suivant terrain traversant d'une rue à l'autre. Maison 3 étages, 2 logements, 12 app. 2 grands magasins. Construction solide. Caves cimentées. Fournitures. Maison 25 x 40. Extension 15 x 23. Terrain 26 x 110. Revenu \$840.00. Balance comptant, sans hypothèque.

\$9,000.—Rue Hutchison, près Fairview, 3 étages, 3 logements, 6 et 7 app. Fournitures. Caves cimentées. Maison 25 x 85. Terrain 25 x 100. Comptant \$1,500. Balance facile.

\$9,000.—Rue Mance, maison 3 étages, 3 logements, 6 et 7 app. Bien fini. Fournitures. Revenu \$900. Comptant, \$2,000.00 Balance facile.

\$9,000.—Rue Saint-Jacques, 3 étages, 3 logements, 6 et 7 app. Bien fini. Fournitures. Revenu \$900. Comptant, \$2,000.00 Balance facile.

\$9,800.—Rue Saint-Jacques, 3 étages, 3 logements, 6 et 7 app. Bien fini. Fournitures. Revenu \$980. Comptant, \$2,000.00 Balance facile.

\$12,250.—A Saint-Henri, maison bois et briques, un coin, 9 beaux logements de 7 pièces, loyer actuel, 10 pour cent; prendrait \$4,000 du terrain et \$5,000 comptant.

Terrains à Westmount Plateau 2 rue March 2 rue Oxford, bord de la rue Sherbrooke, 5 rue Sherbrooke; ces terrains sont à vendre à conditions faciles, ou à échanger pour propriétés.

Propriétés de campagne à l'île Perrot, Sault-au-Récollet, Marieville, St-Rémi et autres endroits, à échanger pour propriétés.

Argent à prêter sur libre hypothèque à 6 pour cent.

TRUDEAU & HOULE 1845 NOTRE-DAME OUEST

Appartements St-Marc
94 RUE ST-MARC

Deux appartements à louer dans cet édifice. Chauffage, service de conciergerie, eau chaude toute l'année, poêle à gaz et glacière. Toutes les améliorations modernes.

Appartements de l'Épée
133 RUE DE L'ÉPÉE

Quatre appartements non-mobiliés à louer, actuellement inoccupés, chaque plan-pied est fraîchement décoré, poêle à gaz et glacière, et est chauffé par fournaise. Loyer, \$25.00 par mois, le 1er de mai, \$12.00 par mois jusqu'au 1er de mai.

Rue Dorchester Ouest. — A louer deux splendides appartements, l'un meublé et l'autre non meublé. Installation électrique, poêle à gaz, glacière et toutes les commodités modernes. Fraisement décoré. On peut prendre possession immédiatement du plan-pied non-mobilié, et le plan-pied meublé pourra être loué à partir du 1er de mai.

S'adresser à la

A. W. CHRISTIE REALTY CO.,
CHAMBRE 105 EDIFICE LINDSAY.
518 RUE SAINT-CATHERINE OUEST. MONTREAL, P. Q.

Tél. 735. Rés. St-Louis, 4017.
A. W. CHRISTIE, Gérant. C. WHITCHARD, Asst-Gérant.

LA RENAISSANCE ITALIENNE

Intéressante conférence de M. J. B. Lagacé, à l'Université Laval

Un auditoire attentif a écouté avec un visible intérêt la conférence de M. J. B. Lagacé à l'Université Laval, mercredi soir.

Poursuivant ses intéressantes études sur les débuts de la Renaissance italienne, M. Lagacé a fait l'histoire de la sculpture florentine au XVIe siècle. Les deux grandes figures qui dominent toute l'école, a-t-il dit, sont celles de Ghiberti et de Donatello. Un événement d'apparence insignifiant, fait tout-à-coup de la première année du XVIe siècle, une date décisive dans l'histoire de l'art: c'est le concours institué pour les portes du baptistère de Florence. Le vainqueur fut un sculpteur de vingt ans, Lorenzo Ghiberti, qui s'était formé dans l'atelier de son père. L'exécution de ces portes, que Michel Ange appellera les "portes du paradis", occupa l'artiste depuis la fin de l'adolescence jusqu'à la fin de sa soixante dixième année. On peut dire que ce fut l'œuvre de sa vie, celle, en tout cas, où il révéla avec le plus de vigueur son admirable maîtrise.

Ghiberti, dès le début, apparaît comme un novateur; rompt avec les conventions de l'école, il élargit le cadre de la sculpture, en enrichit le décor et invente des motifs de décoration qui rappellent plus les fantaisies des gothiques que les ornements stylisés des grecs. Il renouvelle entièrement les données du bas-relief, en couplant en bronze de véritables tableaux où des groupes de figures harmonieusement agencés se trouvent devant de vastes paysages.

Dans ces grandes compositions, il garde toujours la majesté et la solennelle ordonnance des fresques de Giotto, dont il continue la tradition. Et cependant Ghiberti, comme les peintres dont nous avons étudié les œuvres, est passionnément épris de l'antiquité. Il n'a pas à Rome, comme Donatello, pour y pratiquer des fouilles; il fera mieux pour arriver à pénétrer la pensée vraie de l'antiquité; il fera venir à grands frais des villes du Péloponnèse des fragments de statues, des têtes de marbre et de bronze des torsos, des vases décorés de bas-reliefs. Mais l'admiration qu'il professe pour les œuvres classiques ne diminue en rien, ou plutôt fortifiera la foi inébranlable qu'il a en l'excellence de l'inspiration chrétienne. Nous en trouvons la preuve dans les "commentaires" qu'il nous a laissés et où, à côté de Plinius, qu'il ne connaît que de réputation, il place tout d'abord les œuvres de Ghiberti. C'est un sage, son âme s'enivre des sources de la vie; de tout ce qui passe sous ses yeux, de tout ce qui s'agite dans sa pensée, il ne retient que les signes de jeunesse et de beauté. Pour lui, l'art est une harmonie qui purifie l'émotion pour assainir l'âme. Il est le représentant le plus autorisé de l'idéalisme.

Bien différente est la conception d'art de Donatello celui-ci est le champion du Naturalisme à la sauce des initiateurs et des chefs d'école. Son

ouant l'usage de toutes les traditions, chrétiennes ou classiques, il se fraye son propre chemin sans s'occuper ni du s'il ou s'il est solitaire. C'est un spontané, un instinctif. Il introduit dans la sculpture ce qu'un de ses biographes nomme le "tourment".

Créateur inattendu des formes agitées, il s'empare de l'âme avec une violence qui la meurtrit. Aucun sculpteur n'est plus étranger qui lui à la tentation de la beauté et cela à lieu de surprendre quand on se rappelle l'œuvre qu'il mettait à se procurer des documents sur l'art antique, fait de grâce et de beauté mais telle était sa tournure d'esprit, qu'il semble trouver un après plaisir, une joie farouche, à prendre le contre-pied de tout qu'avait enseigné et pratiqué l'antiquité.

Une "belle laideur" devient à ses yeux un motif d'admiration. Cependant il faut avouer que ses créations ont une puissance expressive qui les place au-dessus de tout ce qu'a tenté de siècle et l'on ne peut se défendre en les regardant avec attention, d'un sentiment qui est un mélange d'admiration et de crainte; car ce qui lui fait le mérite incontestable, c'est leur violence concentrée. Leur grandeur sera-t-elle la flamme assemblée que l'on sent couler sur les rides des fronts et dans la fixité déconcertante des regards.

Donatello, avons-nous besoin de le dire, n'a pas atteint — et il ne l'a pas tenté — à l'idéal religieux, dans sa plus haute acception. Mais il n'est pas moins certain que son influence a été énorme sur ses contemporains et ses successeurs; il exerce sur leur esprit une véritable hantise et Michel-Ange lui-même n'échappa pas à son emprise lorsqu'il peignit la série de ses prophètes à la Sixtine.

Après Ghiberti et Donatello, le XVIe siècle produisit encore des sculpteurs éminents; mais il semble que quelque chose soit changé dans l'école; les trouvent Ghiberti trop calme et Donatello trop violent et ils s'attachent principalement à rendre la beauté des formes et surtout la bonté des courbes. Un seul, fait preuve d'un caractère bien tranché: c'est Verrocchio qui retrouve l'apreté dramatique et les accents fiers et concentrés de Donatello.

Conférence du Père Soubry

Il nous fait plaisir d'apprendre que le Rév. Père Charles Soubry-Matthews se rétablir de l'attaque de malaria qui l'a empêché de donner sa conférence sur l'île de Ceylan. Le Rév. Père pourra donner sa conférence dans la salle du collège Sainte-Marie, mardi prochain à huit heures du soir.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

CALENDRIER

DIMANCHE, LE 29 JANVIER 1911
11^{ème} dimanche après l'Épiphanie.
Fête de Saint François de Sales, Evêque et Docteur.
Lever du soleil: 7 h. 24; coucher du soleil: 5 h. 01. Lever de la lune: 7 h. 35 (n.); coucher de la lune: 3 h. 50 (s.).
Dernier quartier.

LUNDI, LE 30 JANVIER 1911
Fête de sainte Marthe, Vierge et Martyre.
Lever du soleil: 7 h. 33; coucher du soleil: 5 h. 03. Lever de la lune: 8 h. 15 (n.); coucher de la lune: 3 h. 07 (s.).
Nouvelle lune, le 30, à 4 h. 51 m. du matin.

TEMPERATURE

LE TEMPS QU'IL FERA :
Neige, beau ce soir et plus froid.

Le "Nationaliste"

Nos amis des Trois-Rivières sont priés de prendre note que le "Nationaliste" ne leur arrivera, dimanche que par le train de l'avant-midi.

A Québec, le "Nationaliste" arrivera dimanche soir.

Ce retard dans la livraison est dû à la convocation des amis du "Devoir" au banquet donné au Windsor, samedi soir.

Promotion

Luis Calleson, vice-consul d'Espagne à Montréal, jusqu'à l'autonomie, vient d'être promu au poste de consul à Southampton, Angleterre.

Cours publics

Dimanche à 2 h. 30, conférence sur l'hygiène des voies respiratoires (suite), par le Dr C. N. Valin.
Dimanche à 3 heures, cours d'élocution. Professeur M. Jos. Dumais.

Marine de guerre

Ottawa, 28. — Un ordre en conseil vient d'être passé fixant le salaire des médecins de marine. Les chirurgiens en entrant seront payés \$4.50 par jour, après quatre ans de service ils recevront \$5.50. Les chirurgiens d'état-major: \$6.50 sur promotion et \$7.50 après quatre ans de service.

A l'École des Arts et Métiers

La Commission Royale chargée de surveiller l'entraînement industriel et l'éducation technique, dans la province a visité hier soir l'école des arts et métiers au Monument National. Elle fut reçue par MM. Thomas Gauthier, président; J. P. L. Bédard, notaire; T. P. Crovie et H. W. Raphael.

Le Dr Jos. Robertson, président de la commission, s'est déclaré très satisfait de ce qu'il a vu, et a dit que ces classes étaient appelées à rendre de grands services à la Province. On y enseignait le dessin, la mécanique, la plomberie, le soudage, le modelage, la peinture, la lithographie, la confection d'enseignes et de lettres, la confection des chaussures, l'architecture, la charpente, la coupe, etc.

Le conseil des Arts et Métiers fut incorporé en 1872.

Cette année on a compté 1600 élèves, soit une augmentation de 312 sur l'année dernière.

Le "Nationaliste"

Ne manquez pas de lire, demain le "Nationaliste", où vous trouverez des articles signés, un conte inédit, des échos amusants et toutes les informations sportives de la journée de samedi.

Mort d'un vieux citoyen

Hier, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Guillaume Jean-Baptiste La Mothe ancien officier dans la milice, ancien chef de police et maître du poste de Montréal, type parfait du vieux gentilhomme. M. La Mothe descendait d'une famille qui vint s'établir à Montréal en 1673. Il était le fils du capitaine Joseph La Mothe au département des affaires indiennes. Celui-ci prit part à la bataille de Châteauguay et s'y distingua.

Guillaume J.-B. La Mothe naquit à Montréal le 24 septembre, 1824. Il fit ses études au Collège de Saint-Hyacinthe et au Collège de Montréal.

Après avoir occupé plusieurs postes dans la milice, le 26 novembre 1861, il fut nommé chef de police à Montréal. Il résigna le 30 janvier 1865 et fut nommé maître de poste de la ville, le 15 juillet 1874.

En 1850, il épousa à Florence, Italie, Mlle Marguerite de Severo, qui lui survécut. Celle-ci lui donna quatre filles: Madame J. Rosaire Thibault, décédée; Madame Henri Hamel, de Québec; la marquise de Bouthillier-Chavigny et Madame C.-A. Barnard, C. R., avocate de cette ville.

La fièvre typhoïde à Ottawa

Ottawa, Ont., 27. — Le Conseil de Ville d'Ottawa a voté \$1,500 pour préparer le musée Géologique qui sera transformé en hôpital temporaire.

Ce dernier sera prêt à recevoir des malades ce soir même.

Plusieurs gardes-malades de Montréal ont été engagées.

A l'heure qu'il est, on estime que le nombre de typiques est de 325.

On trouve des os humains

En faisant une excavation, hier, dans un lot vacant situé, rue Bédard, (quartier), des ouvriers ont trouvé des os humains qui avaient dû être inhumés depuis de nombreuses années. Ces restes ont été envoyés à la morgue.

DECES

SAVARIA.—A Montréal, le 27 janvier 1911, à l'âge de 52 ans 8 mois 23 jours, est décédée Dorilla Savaria, épouse de F.-X. Charbonneau, négociante. Les funérailles auront lieu lundi le 30 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son époux No 141 rue Montcalm à 7 heures 34, pour se rendre à l'église Saint-Pierre, où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMBRES A LOUER

Chambres à louer, 121 Rue Drolet, Paroisse Saint-Louis de France, dans une famille canadienne, pas d'enfants, bonne condition.

CE SOIR AU WINDSOR

Le banquet du "Devoir" atteindra les proportions d'une grande manifestation publique. — Les principaux orateurs de la province y prendront la parole

La fête de famille par laquelle nous avions projeté de célébrer le premier anniversaire du *Devoir* prend les proportions d'un grand événement public.

Le banquet du Windsor, ce soir, réunira par centaines des hommes qui tiennent une place d'honneur dans tous les domaines de l'activité nationale. Ce sera, selon toute probabilité, la plus importante manifestation qu'on ait encore faite en l'honneur d'un journal.

Nous avons été très touchés des nombreuses marques de sympathie que nous a valu la préparation de cette fête. Le distingué député de Jacques-Cartier, M. Monk, nous écrivait, par exemple, au reçu de notre invitation: Je me proposais d'être avec vous et j'espère que tous ceux de vos amis qui le pourront voudront se grouper autour de vous ce soir-là. J'accepte avec plaisir de prendre la parole à cette réunion. M. Tellier, le chef de l'opposition à Québec, nous disait: Je me ferais un crime de manquer cette occasion de témoigner de mon estime pour le *Devoir*, ses rédacteurs et son œuvre. M. Armand Lavergne nous écrivait des lettres dans le même sens, et d'un peu partout nous sont venus des pareils témoignages de sympathie.

Il est clair aussi que, si nos amis veulent apporter leur témoignage au journal, beaucoup sont particulièrement heureux de profiter de cette occasion pour protester contre les abominables racontars dont on a voulu salir le nom de notre directeur, et que la *Patrie* ramassait hier dans la boue du ruisseau.

M. Henri Bourassa parlera ce soir du journal, de son caractère et de son objectif. Comme ce sera son premier discours depuis son retour d'Europe, il est probable qu'il traitera la question d'un point de vue très général.

Nous aurons en même temps le plaisir d'entendre M. Monk, M. Tellier, M. Jean Prévost, M. Armand Lavergne, M. le sénateur Legris et quelques-uns de nos confrères de la presse anglaise et française.

Voici longtemps qu'on n'aura pas eu l'occasion d'entendre ensemble tous ces orateurs. On se réunira à sept heures afin que les discours puissent commencer d'assez bonne heure. On dînera en habit de ville.

Il nous reste quelques cartes disponibles. Ceux de nos amis qui n'auraient pas encore retenu les leurs, pourront les prendre au bureau du journal, 714, rue Saint-Jacques.

Le prix des cartes est de \$3.00. Il est entendu que les numéros inscrits sur les cartes n'ont de rapport qu'à la comptabilité. Nos amis se grouperont suivant leurs goûts et leurs relations.

LA VILLE ET LE PORT

L'administration municipale songe à se libérer de ce service en compensation duquel elle n'encaisse aucun impôt

La question du service de police dans le port est revenue sur le tapis quand le chef Campeau a présenté aux commissaires un rapport annuel à ce sujet, accusant que trente-sept agents ont été attachés à ce service durant le cours de l'année 1910.

Le chef ajoute que pour donner un service efficace, il faudrait au moins doubler le nombre des hommes.

Les commissaires demandent aux avocats de la ville si l'administration aurait le droit de discontinuer le service d'ordre sur les quais. On sait que toutes les propriétés du port, appartenant au gouvernement fédéral, jouissent d'une exemption de taxe; par conséquent la ville ne reçoit rien du tout en compensation du service de police et de protection contre l'incendie qu'elle y fait.

LA RÉCIPROCITÉ SERAIT UNE FAUTE GRAVE

Telle est l'opinion de M. W. H. Rawley, président de l'Association des Manufacturiers Canadiens

Ottawa, 28. — M. W. H. Rawley, d'une union commerciale avec les provinces Canadiennes, n'est plus précisément un partisan acharné du traité de réciprocité et il ne partage pas la façon de voir des commissaires canadiens qui ont négocié l'arrangement avec les États-Unis.

Voici comment il s'exprime: "La réciprocité, sous n'importe quel forme, dans le moment actuel, est une faute et nous nous abusions sur cette question. Le temps n'est pas venu de conclure, avec nos voisins, un traité de l'espèce."

Il continue en disant: "Il n'y a absolument aucune nécessité pour le moment de changer l'état des choses. Il peut se faire que, dans l'avenir, ces changements au tarif puissent devenir une bonne chose. Mais nous devrions attendre pour voir ce que le parti démocratique, le nouveau parti au pouvoir, entend faire, avant de réajuster nos taxes avec les États-Unis."

Une autre raison pour ne pas changer c'est que les affaires vont très bien dans les conditions présentes, nous n'avons pas besoin de l'aide des États-Unis dans l'administration de nos affaires; qu'ils apprennent d'abord à gérer leurs leurs.

De plus nous ne voulons de rien qui pourrait troubler notre politique commerciale avec la Grande-Bretagne et il ne semble que c'est ce que fera le nouvel arrangement. Le nouvel arrangement semble aussi vouloir empêcher la fédération impériale ou au moins lui nuire. Il semble être le commencement

Un effet de la réciprocité

ON ORDONNE DE SUSPENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE CHARRUES.

Hamilton, 28. — Les gérants locaux de la compagnie Oliver Chilled Plough ont reçu hier du bureau de direction de "Sout" Bend, Ind., un télégramme leur ordonnant de ne pas continuer, avant d'en avoir été avisé la construction des nouvelles usines. Les gérants concluent de cet ordre, que la compagnie croit pouvoir importer des États-Unis les charrues à meilleur marché qu'elle ne pourrait les fabriquer ici, si le nouveau traité de réciprocité est mis en vigueur.

La compagnie avait décidé de construire ici des usines au coût d'un million et demi, et une bonne moitié était en cours.

3,400 chiens et chats tués

M. H. M. Molson a été réélu hier président de la société protectrice des animaux. Dans son 42^{ème} rapport annuel, le secrétaire dit que 3,400 chiens et chats malades ou errants ont été tués. La campagne, menée énergiquement par la police et la Société, a débarrassé notre ville de beaucoup de ces animaux devenus nuisibles.

Le Traité Canado-Américain surprend l'Angleterre

On ne s'attendait pas à un aussi radical changement. Le traité est contraire à la politique d'union impériale plus étroite

Londres, 28. — Le nouveau traité de réciprocité canado-américain a pris le peuple anglais comme par surprise. On ne s'attendait pas à autant de changements sur la liste des articles en franchise ou à une réduction aussi importante du tarif.

Les journaux, favorables au remaniement des droits douaniers, avaient dès le début des négociations, prédit l'insuccès d'une tentative de ce genre. On croyait les États-Unis trop inféodés au tarif de protection pour offrir des avantages sérieux au Canada.

On se montre généralement favorable à l'engagement conclu et le gouvernement est satisfait des résultats des négociations; certains officiers du gouvernement disent que l'Angleterre perdra quelques-uns des avantages qui lui garantissaient le tarif de prohibition, mais on est heureux de voir que le parti libéral canadien réalise son programme de libre-échange.

Au commissariat canadien, de forts impérialistes ne sont pas du tout enthousiastes et ils considèrent que l'Angleterre se trouve placée sur un pied d'infériorité dans la concurrence des pays pour le commerce avec ses colonies. M. Milner, l'ancien Haut Commissaire en Afrique, dit que le nouvel arrangement, comme celui conclu avec la France, diminuera les avantages du tarif préférentiel avec l'Angleterre et il se fera au détriment de la politique d'union plus intime.

Les journaux de Londres ce matin, dans leurs articles éditoriaux, considèrent le traité au point de vue de la politique de l'empire plutôt qu'au mérite de ses articles.

Les protectionnistes prétendent que l'Angleterre subira une grave échec dans son commerce d'importation.

Le "Standard" prêche la lutte préférentielle avec énergie pour empêcher l'accomplissement de la vente d'après l'acte d'une hypothèque de \$5,000 alors que l'hypothèque était de \$7,000, et que de plus les agents avaient représenté que Boudrias était, en position de payer dans un délai de trente jours une somme de \$4,000 en acompte du prix de vente, alors que Boudrias reconnaissait le 30 mars 1908 ne pas pouvoir remplir ses obligations.

Le juge Lafontaine, en cour Supérieure renvoya la défense et condamna Garipey à payer la commission de \$1,000 avec intérêt et dépens, considérant que le mandataire salarié, avait droit à la rémunération pour l'accomplissement du travail demandé alors même que la vente en question tombait sans la faute du mandataire, et à plus forte raison lorsque le défaut d'exécution de la vente était dû à Garipey lui-même, qui avait laissé volontairement échouer le contrat du 20 février.

La cour d'Appel a maintenu la décision du juge Lafontaine et renvoyé l'appel avec frais.

M. Laffamme, Mitchell et Chénervert représentaient les intimés Johnson, Lepage et al, et M. M. Arché, Perron, Taschereau et Genest, l'appelant Hermas Garipey.

La cour d'Appel donnait hier une décision de la plus haute importance sur le droit des agents d'immobiliers touchant leurs commissions. Cette décision confirme en tous les points le jugement du juge Eugène Lafontaine, rendu le 30 décembre 1909 à Montréal, en cour Supérieure.

L'histoire de la cause est intéressante: Les agents d'immobiliers Johnson, Lepage et al, poursuivirent M. Hermas Garipey, restaurateur, en réclamation de \$1,000, alléguant qu'en vertu d'un contrat sous seing privé fait à Montréal le 12 février 1908, M. Garipey s'était engagé à payer à MM. Johnson Lepage et al, la somme de \$1,000 si ces derniers réussissaient à vendre un restaurant licencié appartenant au défendeur, pour \$40,000; mais que cette commission de \$1,000 ne serait payable que si le défendeur acceptait l'acquisition que lui présenterait M. Johnson et Lepage.

Plus tard, le 29 février 1908, les demandeurs vendirent à J. O. Boudrias le restaurant en question pour \$40,000 avec consentement de M. Garipey et réclamèrent en conséquence la commission susdite.

M. Garipey plaida que la vente n'avait pas été complétée, que sa signature au contrat du 12 février avait été obtenue par fausse représentation, que les demandeurs avaient fausement représenté au défendeur qu'un immeuble que Garipey acceptait de Boudrias en acompte du prix de vente était affecté d'une hypothèque de \$5,000 alors que l'hypothèque était de \$7,000, et que de plus les agents avaient représenté que Boudrias était, en position de payer dans un délai de trente jours une somme de \$4,000 en acompte du prix de vente, alors que Boudrias reconnaissait le 30 mars 1908 ne pas pouvoir remplir ses obligations.

Le juge Lafontaine, en cour Supérieure renvoya la défense et condamna Garipey à payer la commission de \$1,000 avec intérêt et dépens, considérant que le mandataire salarié, avait droit à la rémunération pour l'accomplissement du travail demandé alors même que la vente en question tombait sans la faute du mandataire, et à plus forte raison lorsque le défaut d'exécution de la vente était dû à Garipey lui-même, qui avait laissé volontairement échouer le contrat du 20 février.

La cour d'Appel a maintenu la décision du juge Lafontaine et renvoyé l'appel avec frais.

M. Laffamme, Mitchell et Chénervert représentaient les intimés Johnson, Lepage et al, et M. M. Arché, Perron, Taschereau et Genest, l'appelant Hermas Garipey.

La réciprocité à Windsor

ON CRAINT QU'ELLE NE SOIT PREJUDICIALE A LA VILLE.

Windsor, Ont., 28. — Plusieurs personnes sont inclinées à croire que l'arrangement sur la réciprocité, s'il est sanctionné par le parlement affectera la propriété industrielle de la ville. Il y a environ cinquante succursales de maisons commerciales américaines à Windsor, Walkerville et Sandwich et l'on craint que plusieurs de ces succursales ne soient fermées.

Plus tard, le 29 février 1908, les demandeurs vendirent à J. O. Boudrias le restaurant en question pour \$40,000 avec consentement de M. Garipey et réclamèrent en conséquence la commission susdite.

M. Garipey plaida que la vente n'avait pas été complétée, que sa signature au contrat du 12 février avait été obtenue par fausse représentation, que les demandeurs avaient fausement représenté au défendeur qu'un immeuble que Garipey acceptait de Boudrias en acompte du prix de vente était affecté d'une hypothèque de \$5,000 alors que l'hypothèque était de \$7,000, et que de plus les agents avaient représenté que Boudrias était, en position de payer dans un délai de trente jours une somme de \$4,000 en acompte du prix de vente, alors que Boudrias reconnaissait le 30 mars 1908 ne pas pouvoir remplir ses obligations.

Le juge Lafontaine, en cour Supérieure renvoya la défense et condamna Garipey à payer la commission de \$1,000 avec intérêt et dépens, considérant que le mandataire salarié, avait droit à la rémunération pour l'accomplissement du travail demandé alors même que la vente en question tombait sans la faute du mandataire, et à plus forte raison lorsque le défaut d'exécution de la vente était dû à Garipey lui-même, qui avait laissé volontairement échouer le contrat du 20 février.

La cour d'Appel a maintenu la décision du juge Lafontaine et renvoyé l'appel avec frais.

M. Laffamme, Mitchell et Chénervert représentaient les intimés Johnson, Lepage et al, et M. M. Arché, Perron, Taschereau et Genest, l'appelant Hermas Garipey.

La cour d'Appel donnait hier une décision de la plus haute importance sur le droit des agents d'immobiliers touchant leurs commissions. Cette décision confirme en tous les points le jugement du juge Eugène Lafontaine, rendu le 30 décembre 1909 à Montréal, en cour Supérieure.

L'histoire de la cause est intéressante: Les agents d'immobiliers Johnson, Lepage et al, poursuivirent M. Hermas Garipey, restaurateur, en réclamation de \$1,000, alléguant qu'en vertu d'un contrat sous seing privé fait à Montréal le 12 février 1908, M. Garipey s'était engagé à payer à MM. Johnson Lepage et al, la somme de \$1,000 si ces derniers réussissaient à vendre un restaurant licencié appartenant au défendeur, pour \$40,000; mais que cette commission de \$1,000 ne serait payable que si le défendeur acceptait l'acquisition que lui présenterait M. Johnson et Lepage.

Plus tard, le 29 février 1908, les demandeurs vendirent à J. O. Boudrias le restaurant en question pour \$40,000 avec consentement de M. Garipey et réclamèrent en conséquence la commission susdite.

M. Garipey plaida que la vente n'avait pas été complétée, que sa signature au contrat du 12 février avait été obtenue par fausse représentation, que les demandeurs avaient fausement représenté au défendeur qu'un immeuble que Garipey acceptait de Boudrias en acompte du prix de vente était affecté d'une hypothèque de \$5,000 alors que l'hypothèque était de \$7,000, et que de plus les agents avaient représenté que Boudrias était, en position de payer dans un délai de trente jours une somme de \$4,000 en acompte du prix de vente, alors que Boudrias reconnaissait le 30 mars 1908 ne pas pouvoir remplir ses obligations.

Le juge Lafontaine, en cour Supérieure renvoya la défense et condamna Garipey à payer la commission de \$1,000 avec intérêt et dépens, considérant que le mandataire salarié, avait droit à la rémunération pour l'accomplissement du travail demandé alors même que la vente en question tombait sans la faute du mandataire, et à plus forte raison lorsque le défaut d'exécution de la vente était dû à Garipey lui-même, qui avait laissé volontairement échouer le contrat du 20 février.

La cour d'Appel a maintenu la décision du juge Lafontaine et renvoyé l'appel avec frais.

M. Laffamme, Mitchell et Chénervert représentaient les intimés Johnson, Lepage et al, et M. M. Arché, Perron, Taschereau et Genest, l'appelant Hermas Garipey.

La cour d'Appel donnait hier une décision de la plus haute importance sur le droit des agents d'immobiliers touchant leurs commissions. Cette décision confirme en tous les points le jugement du juge Eugène Lafontaine, rendu le 30 décembre 1909 à Montréal, en cour Supérieure.

L'histoire de la cause est intéressante: Les agents d'immobiliers Johnson, Lepage et al, poursuivirent M. Hermas Garipey, restaurateur, en réclamation de \$1,000, alléguant qu'en vertu d'un contrat sous seing privé fait à Montréal le 12 février 1908, M. Garipey s'était engagé à payer à MM. Johnson Lepage et al, la somme de \$1,000 si ces derniers réussissaient à vendre un restaurant licencié appartenant au défendeur, pour \$40,000; mais que cette commission de \$1,000 ne serait payable que si le défendeur acceptait l'acquisition que lui présenterait M. Johnson et Lepage.

Plus tard, le 29 février 1908, les demandeurs vendirent à J. O. Boudrias le restaurant en question pour \$40,000 avec consentement de M. Garipey et réclamèrent en conséquence la commission susdite.

M. Garipey plaida que la vente n'avait pas été complétée, que sa signature au contrat du 12 février avait été obtenue par fausse représentation, que les demandeurs avaient fausement représenté au défendeur qu'un immeuble que Garipey acceptait de Boudrias en acompte du prix de vente était affecté d'une hypothèque de \$5,000 alors que l'hypothèque était de \$7,000, et que de plus les agents avaient représenté que Boudrias était, en position de payer dans un délai de trente jours une somme de \$4,000 en acompte du prix de vente, alors que Boudrias reconnaissait le 30 mars 1908 ne pas pouvoir remplir ses obligations.

Le juge Lafontaine, en cour Supérieure renvoya la défense et condamna Garipey à payer la commission de \$1,000 avec intérêt et dépens, considérant que le mandataire salarié, avait droit à la rémunération pour l'accomplissement du travail demandé alors même que la vente en question tombait sans la faute du mandataire, et à plus forte raison lorsque le défaut d'exécution de la vente était dû à Garipey lui-même, qui avait laissé volontairement échouer le contrat du 20 février.

La cour d'Appel a maintenu la décision du juge Lafontaine et renvoyé l'appel avec frais.

M. Laffamme, Mitchell et Chénervert représentaient les intimés Johnson, Lepage et al, et M. M. Arché, Perron, Taschereau et Genest, l'appelant Hermas Garipey.

Une perte de \$200,000 L'embellissement de Montréal

Middleton, N. E., 28. — La ville de Middleton a été dévastée par le feu, hier. Sept de ses principaux édifices de commerce ont été réduits en cendre. Les pertes s'élèveront probablement à \$200,000. Il y a pour \$55,000 d'assurances. Le feu a été éteint à 3 heures 30 ce matin. Le grand édifice en bois, situé au coin des rues Commercial et Main et appartenant à F. E. Bentley était tout en feu. Les pompes arrivèrent bientôt, mais il était trop tard pour sauver l'édifice et même y circonscrive le feu.

Les flammes se communiquèrent aux édifices environnants, et lorsque l'édifice en brique de la Royal Bank prit feu on crut que tout le village y passerait. Des explosions se produisirent dans les magasins de ferronneries. Tout la ville était enveloppée dans un nuage de fumée et une immense leur embrasait le ciel. On attribue le feu à une fournaise surchauffée dans le bloc Bentley.

Hier après-midi, le Pacifique-Canadien, a soumis à la Commission des Chemins de Fer des plans, des chiffres, des faits établissant les difficultés du remorquage dans le district des Rocheuses, où les pentes sont de 2-10 pour cent, alors que dans la région des prairies les pentes ne sont que de 4-0 de 1 p.c.

Du niveau de la mer, Vancouver, la voie atteignait 2923 pieds d'altitude à Summit, entre Galden et Stephen et les pentes nécessaires augmentent la résistance.

L'enquête se continue aujourd'hui. Il s'agit de me on sait d'une requête du Board of Trade de Vancouver, touchant la réduction du prix de transport qui uniformiserait les taux des Montagnes Rocheuses avec ceux de l'Est.

Un garçonne de 15 ans, du nom de "Otto Kirkland", s'est fait frapper par une locomotive, hier, en traversant la voie dans la cour de la Canada Car Co.

Le petit blessé fut admis d'urgence à l'hôpital Western où on lui fit l'amputation d'une jambe; peu de temps après le jeune Kirkland succomba.

Le cadavre a été transporté à la Morgue où une enquête sera tenue. La victime habitait à St-Pierre aux Liens.

Un débardeur du nom de John Visey a intenté une poursuite contre la compagnie H. & A. Allan, en réclamation de \$216 dommages-intérêts.

Le demandeur allégué qu'il a été incapable de subvenir à ses besoins, pendant plusieurs mois, à la suite d'un accident, survenu alors qu'il travaillait au chargement d'un navire de la Compagnie.

La poursuite est basée sur la loi de compensation. Visey a été autorisé à procéder "in forma pauperis".

Un débardeur du nom de John Visey a intenté une poursuite contre la compagnie H. & A. Allan, en réclamation de \$216 dommages-intérêts.

Le demandeur allégué qu'il a été incapable de subvenir à ses besoins, pendant plusieurs mois, à la suite d'un accident, survenu alors qu'il travaillait au chargement d'un navire de la Compagnie.

La poursuite est basée sur la loi de compensation. Visey a été autorisé à procéder "in forma pauperis".

Une poursuite de \$10,000

Ottawa, 28. — O. B. Naubert, marchand de la rue Dalhousie, a intenté une poursuite de \$10,000 à la corporation municipale d'Ottawa, par ce qu'il a été victime d'un incendie, qu'il attribue à la négligence du service d'alarme.

Lorsque l'alarme a été sonnée l'avertisseur ne fonctionnait pas et le feu a pris pendant le retard des proportions considérables.

Tout de même l'alarme n'était pas sonnée pour un incendie chez M. Naubert, mais chez son quatrième voisin, M. Charron. La cause sera intéressante.

Négligence des parents

Ottawa, 28. — George Moore, de la rue Robinson, a été condamné à un mois de prison, pour avoir négligé d'élever honnêtement son petit garçon de dix ans. Ce bonhomme allait régulièrement au marché By avec un traineau et en revenait toujours avec quelque chose.

C'est ainsi qu'il a apporté chez lui un sac de patates, une tincture de beurre, un quartier de veau, un sac de farine, un panier de pommes et autres articles. Chaque fois, le gamin disait qu'il avait trouvé ces articles et ses parents ne disaient rien et le laissaient opérer.

Le petit garçon sera envoyé à l'école de réforme.

Placements en Garanties

Nous offrons des obligations du Gouvernement, Municipales, Utilités Publiques et Industrielles rapportant de 4 à 6 pour cent.

Toutes les offres portent notre recommandation. Demandez notre liste de placements.

Royal Securities Corporation LIMITED

164 rue St-Jacques, Montreal.

TORONTO, QUEBEC, HALIFAX.

LONDRES, ANGLETERRE.

OCCASIONS MERVEILLEUSES